

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



LES MIGRATIONS ALGERIENNES

EN FRANCE

1830-1962

Mémoire de géopolitique

LCL AHMED LANACER

dans le cadre de l'étude dirigée « DEMOGRAPHIE »

Directeur : Professeur Jean-Claude CHESNAIS

Avril 2002.

LES MIGRATIONS Algériennes en France de 1830-1962

Sommaire

DEBUT D'EMIGRATION

I-PREMIERE PARTIE

Causes d'Emigration :

a)-Emigration Forcée

b)-Emigration volontaire

II- DEUXIEME PARTIE

HISTORIQUE de l'EMIGRATION

Périodes d'Emigration

- conséquences

III- TROISIEME PARTIE

PERSPECTIVES

Emigration culturelle

L'avenir des relations entre les deux pays

L'EMIGRATION ALGERIENNE EN FRANCE 1830-1962

Table des matières

Introduction	2
Début d'émigration entre les deux pays.....	
1. Mouvement migratoire entre l'Algérie et la France	4
2. Premier mouvement migratoire Algériens	4
PREMIERE PARTIE : CAUSES D'EMIGRATION	
A. Emigration Forcée	
1. Reconstruction de la métropole.....	5
2. Baisse de natalité.....	6
3. Rêve d'une vie meilleure.....	8
4. Déracinement.....	8
5. Salaire de famine.....	10
6. D' ordre psychologique.....	11
7. Zone algérienne d'émigration.....	12
B. Emigration volontaire.....	
1. Zone d'installation.....	13
2. Caractéristiques de l'émigration algérienne.....	16
3. Des mentalités nouvelles.....	16
DEUXIEME PARTIE : HISTORIQUES DE L'EMIGRATION DE 1871-1962	
1. Période de 1871-1913.....	18
2. Période de 1914 –1918.....	19
3. L' émigration au lendemain de 1914-1918.....	20
4. Période de 1919-1939.....	22
5. Période de 1940-1945.....	24
6. Période de 1946-1962.....	25
Conséquences :	
1. Formation d'une communauté nationalistes.....	28
2. Des villages a Paris.....	28
3. Domaine social.....	29
4. Emigration familiale.....	29

5. Qualification professionnelle.....	30
5.1 Répartition des algériens par secteur professionnel.....	
5.2 Secteurs essentiel ou travaillaient les algériens.....	31
6. Les transferts.....	31
7. Les mariages mixte.....	32
8. Intégration.....	33
TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES	
1. Les rapports entre l'Algérie et la France après l'indépendance.....	34
2. Les négociations entre états souverains.....	35
3. Emigration culturelle	35
4. L' avenir des relations entre les deux pays	36
Conclusion	39

L'émigration Algériennes vers la France depuis 1830-1962

Préambule :

L'entrée pacifique d'étrangers susceptibles de séjourner longtemps sur le territoire d'un pays est un phénomène que les Etats sont amenés parfois à provoquer, parfois à interdire, toujours à réguler. En fonction des conditions économiques, politiques et démographiques des pays d'accueil comme des pays d'origines, l'immigration s'inscrit dans l'interdépendance des différentes régions du monde, qui affecte principalement, mais non exclusivement, les rapports des pays industrialisés avec ceux du tiers-monde.

Dire que l'émigration algérienne en France est un phénomène éminemment colonial peut à priori paraître excessif, d'autant, que beaucoup de populations importantes d'émigrés en France, qu'il s'agisse des communautés : polonaise, italienne, espagnole ou portugaise, proviennent de pays n'ayant jamais relevé de l'empire colonial français, tout au moins, au même titre que l'Algérie.

En outre, certaines colonies françaises n'ont pas donné lieu, durant la période de colonisation, à des flux migratoires de populations indigènes vers la métropole d'une ampleur comparable aux flux migratoires algériens.

Enfin d'autres empires coloniaux n'ont pas développé ou ont développé des flux migratoires très limités des colonies vers la métropole, il en est ainsi, par exemple, de la Somalie, de l'Erythrie, de l'Ethiopie ou d'autres protectorats et colonies de l'empire portugais ou Espagnol.

Plus d'une soixantaine de livres et des centaines recherches par des algériens comme par des français sur cette histoire d'immigration , un champs de recherche parcouru aujourd'hui par un nombre croissant de chercheurs et dans lequel se croisent des regards multiples.

INTRODUCTOIN :

L'histoire de l'immigration en France est une histoire ancienne qui touche un phénomène très complexe .

Très ancienne , plus d'un siècle ,le recensement de 1851 dénombrait environs 400.000 étrangers, de 1921 à 1930 la France se plaçait au second rang des pays d'immigration dans le monde après les Etats Unies. .elle était même devenue le premier pays d'immigration, au monde, par rapport au nombre de ses habitants (515 immigrés au moyenne pour 100.000 habitants. Contre 491 aux USA) .

D'ailleurs on se demande si les données démographiques, économiques, politiques, culturelles, et psychologiques ont subis des transformations profondes, sur le plans national et international .

Pendant longtemps , la circulation des hommes entre l'Algérie et la France a été présidée par un arbitraire colonial. Celle-ci était soumise à la volonté de la seule administration coloniale qui la réglementait par des arrêtes et décrets.

Le recrutement de milliers d'hommes , travailleurs et soldats , entre 1914 et 1918 ,puis renvoyé, après la victoire, était devenus indésirables, il a puisé et refoulé, les travailleurs en fonction de la conjoncture économique, cette immigration était soumise à une surveillance , beaucoup plus serré, que celle des étrangers provenant d'Europe dans les même périodes .

Un choix difficile que celui de quitter son pays, de perdre, même temporairement ; ses attaches familiales, son cadre de vie, ne se fait pas la légère ; il y a une ou plusieurs raisons fortes à la décision de partir.

Chacun s'accord à reconnaître que les immigrés algériens en France constituent une population qui rencontre des difficultés particulières en matière d'intégration à la société française , et semble, en tout cas, suivre une voie différente de celle qu'on suivie les autres immigrés depuis que la France est devenue un pays d'immigration de masse, vers le milieu du XIXe siècle . l'explication selon laquelle ces difficultés trouveraient leur origine dans le fait que l'Algérie fut longtemps une colonie française et n'obtint son indépendance qu'au prix d'une guerre sanglante .

Si l'on cherche en quoi le caractère colonial de l'immigration algérienne a pu créer pour elle des difficultés spécifiques, c'est bien en ,amant , dès la première guerre mondiale , ne semble pas poser alors de problèmes particuliers. seuls les colons envisagent d'un mauvais œil son développement, qui risquerait de réduire le *réservoir de main-d'œuvre bon marché* dans

lequel ils ont l'habitude de puiser . mais la guerre va bouleverser les choses. Appelés en masse pour servir en France comme soldat ou comme travailleurs civil, les algériens y découvrent la société industrielle, sa richesse , et la considération relative dont jouit en France la main-d'œuvre, fut-elle immigrée. La guerre terminée, ils sont nombreux à vouloir rester en France ou à y revenir, fuyant la misère endémique qui sévit ,l'oppression des colons.

alertés par les administrateurs en place sur le terrain, qui décrivent de façon saisissante les conséquences de la guerre sur le comportement social, et politique des « indigènes », les pouvoirs publics français font l'analyse que l'émigration constitue une menace pour le maintien de la France en Algérie et choisissent de donner la préférence aux immigrés européens.

Les algériens sont officiellement déclarés indésirable en France . malgré cette stratégie, l'émigration algérienne, dont les causes sont structurelles, se poursuit et le gouvernement céda à la pression des coloniaux, entreprend de mettre en place une réglementation visant à la contenir. Il ne va pas, toute fois, jusqu'à l'interdire, une telle mesure n'apparaissant pas dans le contexte politique et diplomatique du moment ? pourtant, malgré l'arsenal réglementaire impitoyable auquel elle est confrontée, l'émigration se poursuit.

Faute de pouvoir résorber totalement ce flux, on se soucie de l'encadrer mieux. Ainsi naissent dans toutes les grandes villes les services des affaires indigènes nord-africaines. La confusion de l'action policière et d'une action sociale d'un type très particulier va avoir pour effet d'isoler les algériens du reste de la population française ou immigrée et de lui fermer pour longtemps l'accès à toute les voies par lesquelles les étrangers se fondent généralement dans la société française ,l'immigration des femmes et enfants(qui fréquentent ensuite l'école publique),logement dans des cités ou des quartiers ouvriers ou se développent des sociabilités contribuant à l'intégration.

Les algériens se coupent des syndicats, n'ayant derrière eux aucun état national pour les protéger, ils deviennent des parias dans la société française alors même que leur immigration s'étoffe et commence à prendre l'allure de ce qu'elle deviendra bientôt : une immigration de masse destinée à faire souche en France.

DEBUT DE L'EMIGRATION ENTRE LES DEUX PAYS

1-1 :Mouvement Migratoire entre l'Algérie et la France :

De part sa situation géographique et le rôle dominant qu'elle a joué surtout dans les temps modernes de l'histoire universelle la France a été depuis toujours, le théâtre de courants migratoires caractérisés aussi bien par des flux d'émigration de français vers l'étranger que par des flux d'immigrations de populations étrangères en France¹.

De 1830 et jusqu'au début du 20e siècle, il est difficile de trouver les causes des pratiques éventuelles d'émigration des Algériens vers la France l'on s'imaginait aisément que les conditions d'une éventuelle émigration n'étaient pas spécialement opportunes, ni du côté du départ ni celui de l'accueil,, ni sur le plan idéologique, ni sur le plan politique, ou économique, ni encore moins sur le plan social et culturel ne pourrait jusqu'à l'avènement de **la première guerre mondiale engendrer une dynamique favorable au déplacement organisé ou volontaire d'effectifs consistants d'Algériens vers la métropole**².

D'autant que sur cette période, l'immigration principalement n'était pas spécialement importante et concernait principalement un immigrant en provenance de pays européens voisins.

Ainsi qu'il ressort de beaucoup de témoignage de l'époque, la tendance était plutôt à l'émigration de français aussi bien pour le peuplement des colonies que vers d'autres contrées. Et la possibilité pour les Européens de s'y installer sans danger, ont eu pour conséquence la création en Algérie d'une colonie européenne³ de plus en plus nombreuse.

La précision des chiffres permet seule d'apprécier l'ampleur de ce mouvement de migration. En 1856, vingt-six ans seulement après l'arrivée des troupes françaises sous les murs d'Alger, il y avait déjà en Algérie : 92.738 français, 41.237 Espagnols, 9.113 Italiens et 16.194 autres européens de nationalités diverses

¹ cf. Georges TAPINOS dans « l'immigration étrangère en France »

² René Gallissot.

1-2 :Premier mouvement migratoire Algérien :

La première émigration algérienne connue remonte à 1861 et avait tourné vers la Tunisie et la Syrie, motivée par des facteurs politico-religieux.

Au fil des années, des réglementations draconiennes, vont restreindre de circulation des Algériens, non seulement vers l'étranger, mais également à l'intérieur du pays. Ou les Algériens étaient astreints à un permis de circuler.

Quoiqu'il en soit, les séries statistiques disponibles pour rendre compte, le cas échéant, des mouvements migratoires ne sont pas particulièrement fiables ni facilement exploitables, bien que le premier recensement général de la population en France remonte à 1801, car ce n'est qu'à partir du milieu du 19s à partir de 1881, que l'on a commencé à distinguer au sein de la population légale, c'est à dire la population des individus jouissant de naissance ou par suite de naturalisation¹.

² *Emile Temime directeur du GERCO sur les Migrations au C.N.R.S.*

PREMIERE PARTIE : LES CAUSES DE L'EMIGRATION ALGERIENNE EN FRANCE

La cause principale est comme on a citée auparavant c'était la première guerre mondiale ou il y avait un flux migratoire énorme ,on peut classifié cette cause d'émigration en deux parties :

A)-EMIGRATION FORCEE :

1) Reconstruction de la France :

LE conflit mondial, a sans aucun doute été terrible pour toute l'Europe. A côté des énormes pertes en vies humaines (civiles et militaires). De vastes régions en sont sorties complètement dévastées. Pour ne citer que le cas de la France, les pertes matérielles ont été établies ainsi : près de 90.000 maisons détruites et trois millions d'hectares de cultures ravagés. la production de charbon a chuter de 96% par rapport à 1913. Celle des mines de fer de 57%, la production d'acier de 95% et de fonte de 72%. Enfin 62000km de routes,1600 km de canaux et plus de 5500km de voies ferrées sont à réparer ou a reconstruire. Au total ,les dommages subis par la France sont évalués à **130 milliards de francs** ,or il fallait donc fournir un grand effort de reconstruction et en conséquence ,on avait besoin d'une très nombreuse main-d'œuvre.

Or on manquait cruellement, car la France avait subit durant le conflit une saignée sans précédent : plus de morts en moins de cinq ans qu'en un quart de siècle pendant la révolution et l'empire ; la population déjà affaiblie, par la baisse séculaire de la natalité, se trouvait maintenant amputée d'une force proportion de ses éléments masculins dans la force de l'âge et privée des centaines de milliers d'enfants que la guerre avait empêchés de naître.

En clair cela signifie que les forces productives de la nation française se trouvèrent diminuées au moment même ou une main-d'œuvre nombreuse devait se consacrer à la reconstruction des ruines laissées par la guerre au fond ,nous disposons là , du motif principal d'un appel accru aux travailleurs étrangers dès la fin du conflit mondial auquel on peut ajouter un autre :le vote, en avril 1919,de la loi des 08 heures/ jour limitant ainsi les possibilités d'emploi de la main-d'œuvre française. Quoiqu'il en soit, vers 1919.on estimait le déficit de main-d'œuvre en France. A **trois millions d'individus** , cet énorme vide sera comblé en à peine plus d'une décennie par un afflux massif des immigrés dont les effectifs évolueront entre 1919 et 1931 de la façon suivante :

1919 : 1.417.000 soit 3,7% de la population totale

1921 : 1.532.000 soit 3,9% = = =

1926 :	2.409.000 soit 6%	=	=	=
1931 :	2.715.000 soit 7,1%	=	=	=

Au total, la population étrangère augmente de 66% de 1921 à 1926 , si on y joint les 90.000 nouveaux naturalisés, on arrive au chiffre global de 1050.000 immigrants supplémentaires pour la seule période 1926 ,ce qui place la France au 2ème rang des pays d'immigration dans le monde ,après les Etats-Unis .elle était même devenue le premier pays d'immigration, au monde, par rapport au nombre de ses habitants (515 immigrants au moyenne pour 100.000 habitants. Contre 491 aux USA)

2)- Baisse de natalité :

« le 2 mars 1945 , **le général de Gaulle** informait l'assemblée consultative qu'un grand plan était tracé » afin d'introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence , de bon éléments d'immigration dans la collectivité française .des études ont été faites tant par le haut comité de la population que par des ministres compétents. Il s'agit d'un problème ancien que la France a déjà eu à résoudre il y a vingt ans. L'immigration d'hier répondait immédiatement à des nécessités économiques, celle de demain est, en plus, commandée par des considérations *démographiques* « pour que la France ne soit pas une lumière qui s'éteint » a dit le général de Gaulle¹.

comme après l'autre guerre, la France à des vides à combler. Moins de pertes sur les champs de bataille, mais plus de civils qui sont morts et plus d'enfants qui ne sont pas nés, l'idée est donc venue de faire appel à de « bon éléments d'immigration », bon c'est-à-dire sain, assimilables et prolifiques, l'économie le cède ainsi au « démographie »

dans ce cadre , les algériens et les maghrébins étaient les premiers concernés vu leurs proximité géographique, ils seront, certes, pas seuls coloniaux a se déplacer ou être déplacés vers la France ,mais il seront les plus nombreux.

beaucoup de français ont reconnu le caractère utile, voire indispensable de leur présence « ,il supplée à notre main-d'œuvre déficitaire. La baisse de natalité ne nous permet pas de nous passer de son rude labeur. Sans eux certains grands travaux ne trouvaient pas de bras, » voilà les faits peut-on lire dans un journal parisien des années 20.

ce déficit est structurel ,il s'agit d'un élément déterminant, sans lequel ; le mouvement général de l'émigration étrangère vers la France n'aurait , certainement, jamais atteint l'ampleur qu'il a eu au 19^e siècle, plusieurs facteurs, y ont contribué aboutissant, ensemble, à un affaiblissement manifeste de la dynamique démographique, en tête de ces facteurs, nous plaçons le recul, très net quoique progressif, de la natalité. L'origine de cette baisse est

¹ le monde,17 ,octobre1945

attribuée(par les démographes)à une forte diminution de la fécondité « de 1930 à 1932, le taux de fécondité générale(naissances annuelles pour 1000 femmes de 15 à 49 ans) fut de 68 au lieu de 75 de 1910 à 1912 ...certes les différences régionales restaient grandes mais dans l'ensemble, le comportement des français en matière de fécondité n'avait pas été sensiblement modifié par la guerre ».

le bilan démographique de la période qui s'achève à la veille de la guerre de1914-1918 , montre qu'entre 1881 et 1911 la population française passe de 37.672.000 à39.605.000 habitants, soit un accroissement total de 1.993.000 en 30 ans et un gain annuel moyen de **65.000 personnes, ce sont là des chiffres extraordinairement médiocres**, qu'on les compare à ceux enregistrés en France dans la première moitié du XIXe siècle ou à ceux des pays voisins à la même époque ;au cours de celle-ci , en effet , la population de l'Angleterre et du pays de Galles, s'était accrue de 10 millions d'habitants environs, celle de l'Empire Allemand de 20 millions. La France était le pays où l'accroissement de la population était le plus lent et la France devint alors, le pays le moins densément peuplé de l'Europe occidentale. Ce constat amena le romancier jacques BERTILLON à écrire dès1911 « tandis que toutes les nations du monde s'accroissent de plus en plus vite. La population française reste stationnaire, il en résulte que la France n'est plus la grande nation qu'elle était autrefois, comme le pays que nous ont légué nos ancêtres est riche et beau et comme nous ne serons plus assez nombreux pour l'occuper et le défendre, il sera envahi par les voisins qui en auront besoin » puis il conclut catastrophe, la France est un grand ateliers dont les ouvriers et les clients sont également absents. le déficit démographique français était donc, vers 1914, à la fois structurel et relativement important « la grande saignée » provoquée par la première guerre mondiale (sans doute l'une des plus meurtrières de l'histoire contemporaine) ne pouvait qu'assombrir, très considérablement, cette évolution, déjà négative en soi.

La conclusion à tirer de ce constat est , qu'en dépit de la baisse de la mortalité, la population française n'assurait plus au début des années 30 , comme à la veille de 1914 , son renouvellement démographique ou le faisait a un niveau trop bas, par rapport aux besoins réels du pays et ceux-ci étaient, justement, considérables, **la solution devait donc venir, inévitablement de l'extérieur**

3)- le rêve d'une vie meilleure :

A la base de ce rêve, il y a un élément psychologique, un certain état d'esprit « c'est une intention de quitter soit définitivement ;soit plus ou moins durablement le pays »

Cet élément psychologique particularise la mentalité de l'émigre. l'émigration en effet qui suppose un séjour prolongé à l'étranger est différente, par son essence, d'un simple déplacement touristique ;elle équivaut à un exil .l'émigre en est conscient, il l'accepte et cela pour deux raisons principales que MAX SORRE,résume en ces termes (les hommes sont capable de souffrir longtemps et même de mourir sans se plaindre dit il- pour qu'ils se mettent en branle, deux choses sont nécessaires; la conscience de leur misère, devenue insupportable, et la représentation vive d'une existence heureuse et sure, sous d'autres climats .

Mais par quoi est nourrie cette image dont rêvent ces émigrés ? Il ne faut pas de doute que l'attraction majeure de la France, Aux yeux des algériens candidat à l'émigration, est d'abord économique ;pour les paysans *déracinés*, sans terre et sans travail(donc sans ressources), l'exil équivaut(pour eux et leurs familles)à l'espoir de trouver du travail, pour les autres(ceux qui avaient eu la chance de trouver du travail chez eux),

4)-déracinement :

La prolétarianisation, amorcée dès les lendemain de l'occupation du pays, continue, c'est ainsi que de 1930-à 1954 le nombre de propriétaires diminue de 20% ;simultanément le nombre d'ouvriers agricoles augmente de 29% si nous comptons par mis eux en 1954 les ouvriers saisonniers et les ouvriers permanent; A. GORZ écrit en 1961 « l'histoire de l'Algérie est , depuis 130 ans, celle d'une paupérisation absolu...les algériens qui avaient 1.000kg de céréales par habitant en 1830 n'en ont plus que 202 kg en 1954 .

Un des effets dévastateurs, pendant la guerre d'Algérie, qui bouleverse le paysage agricole et pousse au départ, est la politique dite « des villages de regroupement » de tous les bouleversements que la société rurale algérienne a connu entre 1955-et 1962,la politique de regroupement prend une forme méthodique et systématique dans certaines régions, l'objectif officiel visé étant de faire le vide. le regroupement de populations dans les centres situés près des postes militaires favorise un contrôle direct, empêche les contacts avec l'A.L.N. (armée de libération nationale) l'expulsion est opérée par la contrainte en 1959, malgré l'interdiction édictée pour l'autorisation contrôlée du déplacement des populations, les regroupements se multiplient. En 1960 , la moitié de la population rurale , soit le quart de la population totale, se trouve brutalement déplacée.

La guerre ne fait qu'accélérer ce mouvement de fond. Un tiers de la population algérienne a changer de localisation pendant ces années . comme si la crise de la colonisation précipitait ces transferts qui accompagnent son histoire, il faut ajouter aux déplacements, le fait qu'un million « d'hommes d'âge actif » sont sans travail en Algérie . un salarié sur deux travaille moins de 100 jours par an . de 1954 à 1960, s'ouvrent seulement, en algérie,45.000 emplois

industriels nouveaux, dont 25.000 dans le secteur du bâtiment travaux publics. La pression démographique vient aggraver le processus conduisant au chômage. La population des algériens musulmans passe de 4.890.000 en 1921 à 8.800.000 en 1954. La population masculine active de 385.000 hommes, ce qui revient à dire qu'il convient de dégager, dès 1955, 70.000 emplois nouveaux pour les jeunes gens en âge de travailler.

Le tableau ci-contre donne une évolution de la composition par sexe et par âge de la population algérienne totale, et de la population active au début de 1953, et au début de 1958 :

Tableau de population musulmane(en milliers)

Ages	Sexe masculin					Sexe Féminin				
	Population totale		Taux d'activité	Population active		Population totale		Taux d'activité	Population active	
	1/1/53	1/1/58	0/0/0	1/1/53	1/1/58	1/1/53	1/1/58	0/0/0	1/1/53	1/1/58
0-4	687	720	-	-	-	663	698			
5-9	526	620				547	606			
10-14	551	521		60	60	532	542			
15-19	496	545	830	412	453	434	527	515	224	271
20-24	338	489	810	308	445	337	428	525	177	225
25-29	241	330	935	225	308	280	330	530	148	175
30-34	211	234	955	202	224	251	273	530	133	145
35-39	199	205	965	192	198	243	244	530	129	129
40-44	192	194	965	185	187	210	236	525	110	124
45-49	187	185	965	172	179	184	203	525	97	107
50-54	153	169	960	147	162	148	178	525	78	93
55-59	106	141	950	101	134	108	141	525	52	68
60-64	81	94	935	76	88	87	100	485	42	49
65-69	61	68	890	54	61	65	77	485	29	34
70-74	29	47				35	55	440		
75-79	15	20	750	40	60	18	28		10	15
80et +	99	13				11	19	150		
	4.083	4.595		2.174	2.559	4.149	4.685		1.239	1.445

Le marché du travail algérien ne peut absorber ce contingent supplémentaire de main-d'œuvre. dans ces conditions, l'émigration s'avère indispensable. Elle devient une issue sociale à la paupérisation et déclin. là entre en compte l'importance des MANDATS. Par la voie d'une aide directe et monétaire, les 250.000 travailleurs qui se trouvent en France en 1961, dont 55% sont mariés, tandis que les autres ont encore des liens très étroits avec leur famille paternelle, font vivre directement en Algérie 1.250.000 personnes.

5)- Salaires de Famine en Algérie : le départ en France se motive par l'attrait de salaires nettement plus élevés que ceux perçus chez eux, sans cet espoir, le courant migratoire algérien vers la France, n'aurait probablement pas dépassé un niveau marginal. Beaucoup de français, en étaient conscients, pour les syndicalistes de la CGT ; la motivation principale se situe au niveau des salaires (les salaires des journaliers « indigènes » varient entre 6 et 12 Francs par jour), établis par régions et ces travailleurs savent fort bien qu'ils gagneraient en France, pour les mêmes travaux, de 25 à 35 Francs par jour, se sentant méprisé, ne pouvant vivre convenablement en raison du coût élevé des produits en Algérie.

En avril 1930 le journal « le peuple », aborde la question et écrit « actuellement, nous pouvons lire, chaque jour, dans la presse d'Algérie, que les colons de telle localité se sont réunis tel jour et ont décidé de diminuer les salaires des ouvriers agricole... camarades de la métropole, l'on ose leur offrir actuellement en Algérie, 7 francs par jour à un travailleur agricole. Cela est, non seulement, une iniquité mais dénote également de la part des colons une inconscience et une incompréhension formidables », dans quelques mois, ces mêmes colons, protesteront contre l'exode de la main-d'œuvre indigènes en France alors que ce sont eux qui favorisent cet exode par les salaires de famine qu'ils octroient à leurs ouvriers. le travail ne manquerait pas dans l'Algérie si on le payait, les Algériens ne le fuiraient pas. il est rare que les Algériens, travaillant dans les grandes exploitations, touchent plus de 10 francs par jour, non nourris, la journée de huit heures n'est observée, il est de même chez les ouvriers des villes, les salaires des Algériens sont, en moyenne, la moitié de ceux des ouvriers européens, ainsi donc il y avait une collaboration parfaite entre l'administration et l'industrie d'une part et l'exploitation agricole d'autre part, de façon à maintenir au plus bas les salaires des travailleurs Algériens, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes « *si soixante mille musulmans élevés dans leurs traditions, ne sachant pour la plupart ni écrire, ni lire se décident à quitter leurs femmes, leurs enfants et leurs pays, pour affronter l'inconnu, c'est qu'il n'y a plus moyen de tenir* » a dit un universitaire dans son mémoire dans les années 30

Le constat est identique chez les milieux chrétiens « il y a en Algérie, de la main-d'œuvre, mais on offre à cette main-d'œuvre des salaires plus élevés en France qu'en Algérie ; il est donc naturel que les travailleurs émigrent en France et abandonnent les exploitations en Algérie .

Certains prêtres sont même allés enquêter sur le terrain n'hésitant pas, parfois, à interviewer les émigrés qu'il rencontraient, tel cet algérien qui à la question : « pourquoi donc es-tu venu en France ? » répondit : pour gagner beaucoup d'argent, en Algérie, on travaille dans les

champs mais pas beaucoup payés ;cent sous par jour, ici 30-35 francs ;alors, nous somme venus en France.

Des universitaires expriment le même avis : l'un d'eux souligne(a propos des émigrés algériens)qu'au fond de tout le mouvement qui pousse les indigènes algériens à venir chercher du travail dans la métropole .. il y a le point de vue économique . nous dirons même plus ;c'est à notre avis , le seul qui compte véritablement . un fait n'est pas douteux ;les salaires sont plus élevés en France qu'en Algérie .au fond ,pas autre chose, aucun mobile psychologique ne serait assez puissant pour les faire venir en France,s'ils n'avaient pas l'espérance de gagner plus d'argent, pour en rapporter chez eux ou, tout au moins, pour obtenir des conditions de vie meilleures).

Tout ceci confirme en réalité une règle générale attachée au phénomène migratoire et énoncée en ces termes par « **Pierre Froment** » **lorsque le prix du travail dans deux endroits ,présente une différence supérieure au prix du transport du travailleur ;il tend a se produire une migration des vendeurs de travail, de l'endroit ou le prix est bas vers celui ou il est élevé**

6)- D'Ordre Psychologique :

Une autre motivation a jouer, également ; un rôle actif .elle est d'ordre psychologique « pourquoi viennent-ils ?se demande un journaliste conservateur français est ce sous l'influence des nécessités ? pas toujours. bien que les salaires agricoles en Afrique du nord soient inférieurs à ceux qu'ils touchent en France. Ils auraient, souvent, tout intérêt à rester au pays car la vie y est sensiblement moins chère aussi est ce moins des salaires métropolitains que l'attrance pour ainsi dire magnétique, qu'exercent sur rudes cerveaux Paris et la France . Une telle attrance était réelle. elle est ;a vrai dire ;inséparable comme le relève Larbi Talha d'une représentation de la France issue de l'expérience vécue par les premiers migrants qu'ils soient par ailleurs, civils ou militaires ,il s'agit en gros de l'image de simpliste d'une France naïvement idéalisée ,synonyme de liberté , de plaisir et de beauté, image d'autant plus qu'elle s'oppose cruellement à tout ce qui fait de vécu quotidien des Algériens dans leur pays, d'autres observateurs du phénomène migratoire Algérien partagent le même jugement ;Jean Rager note que « les travailleurs qui désirent partir savent qu'ils jouiront en faite en Algérie .ils seront plus indépendants, échapperont au complexe d'infériorité, qu'ils éprouvent dans leurs pays d'origines par rapport à l'euro péen ».

Ainsi, Au delà de l'attrait matériel- qui demeure entier- émerge chez l'émigré algérien, toute une ambition (peut-être confuse mais réelle) de se libérer -grâce à l'émigration et même si ce

n'est que momentanément- de sa condition de colonisé avec ses implications sociologiques et psychologiques .le rêve français paraît bien, dans ces conditions, avoir été d'une nature bicéphale, l'aspect psychologique, votre mythique venant soutenir et compléter le côté matériel,(les deux aspects se conjuguant ensemble pour vaincre les hésitations et encourager au départ).

7)-Zones algériennes d'émigration :

Les émigrants viennent des zones les plus pauvres de l'Algérie ; Grande et petite Kabylie, Aurès, sud, Hauts plateaux, frontière algéro-marocaine.

Dans l'enquête effectuée en 1949,(les Musulmans algériens en France et dans les pays islamiques). J.J.Rager avait dressé la carte des régions de montagnes qui émigrent.

L'enquête précitée avait permis de saisir 142.349 émigrés dont :

-74.420	pour le département de Constantine , soit	52,3%
-49.075	pour le département d' Alger , soit	34,5%.
-15.382	pour le département d ' Oran , soit	10,8%
-3.472	pour les territoires du Sud , soit	2,4%

Le recensement de la population d'Algérie (30 octobre 1954) montre que les pourcentages n'ont guère varié puisque sur 161.000 travailleurs émigrés recensés on en compte :

-85.000	pour le département de Constantine .
-56.000	pour le département d' Alger .
-16.000	pour le département d' Oran .
-4.000	pour les territoires du Sud .

Il importe de dire quelques mots sur l'émigration des sahariens, en mentionnant que les vastes territoires du Sud ont toujours été marqués par l'empreinte du nationalisme algériens, et pendant la guerre de libération resteront un fief pour les révolutionnaires .

Emigration sporadique ,limitée, purement de type patriarcal , l'émigration saharienne est orientée vers le bien du groupe et non celui des individus. les bouleversements de la société rurale algérienne expliquent en grande partie ce bond migratoire.

Le regroupement de la population paysanne par l'armée française, l'abondant partiel ou total des terres cultivées poussent au départ.

On voit pratiquement ce mouvement d'émigration venant de tout les coins de pays, est çà justifié les causes, d'une émigration forcée, voire la carte en annexe.

B)-EMIGRATION VOLONTAIRE :

les algériens se concentrent autour des zones industrielles ,pour les causes citées déjà qui sont d'ordres matériel (d'argent),c'est une nécessité ,et pour aussi la découverte d'une nouvelle civilisation pour d'autres et enfin pour garantir une vie meilleure.

1)-Zones d'installation :

La tendance au regroupement en France fut très tôt renforcée, non seulement par la nécessité d'un soutien mutuel face aux difficultés d'installation et d'adaptation, mais aussi, sciemment ;par les employeurs. reprenant à leur compte la tendance des immigrés à se regrouper selon régions et villages d'origine, voire unités parentales ou familiales, les patrons jouèrent de cette solidarité traditionnelle élargie jusqu'aux dimensions de la tribu. Ainsi l'embauche fut-elle souvent uniformisée par régions de provenance .que le recrutement se fasse en France par cooptation, sur présentation par un salarié, ou directement en Algérie, le regroupement par affinité parentale ou locale assurait une bonne discipline, une meilleure ambiance de travail, une moindre instabilité, et en conséquence de meilleurs rendements. ainsi, dans les années 1930, des communautés d'émigrés de même origine se constituaient, dans les mêmes villes, autour des industries ; dans certaines firmes, des groupements familiaux s'implantèrent durablement, tels ceux de la commune d'Akbou à Alès, de Lalla Maghnia(Tizi-Ouzou) dans les mines de fer de Meurthe-et-Moselle.

La première zone où s'installèrent fut le Midi de la France. c'est probablement le climat, moins rude que celui, par exemple, des Alpes, mais très rapidement ils se dispersèrent à travers toute la France. Toutefois, la forte concentration s'est fait autour des régions industrielles, les immigrés étaient occupés à des besognes dans les raffineries, savonneries et docks de la région marseillaise ; les usines métallurgiques du Pas-de-Calais ; A Paris, la raffinerie Say, la compagnie des omnibus, les chantiers du métropolitain en employaient quelques centaines. A Marseille, c'est l'usine Morel et Prom qui a l'initiative d'embaucher des mains d'œuvre algérienne en vue de parer aux grèves successives des ouvriers du port. Marseille, Paris, le Nord, apparaissent donc comme les tous premiers centres d'enracinement des Algériens en France. Les zones d'arrivées, très concentrées, correspondant aux grands bassins industriels français

L'examen des zones géographiques en France vers lesquelles se dirigent l'ensemble des travailleurs venant des diverses régions d'Algérie pendant la guerre , indique très nettement *une destination industrielle* .

L'on chiffre à plus de 160.000 le nombre des migrants qui se trouvent dans la région parisienne femmes et enfants compris

Sur ce chiffre, 130,000 résidant dans le département de la Seine. Viennent ensuite, par ordre d'importance, la région de l'Est, la région du Rhône, la région des Bouches de Rhône, ainsi que le département du Nord. Le recensement effectué en janvier 1959 sur l'implantation nord-africain en métropole donnait les chiffres suivants :

Département du Nord	23 000
-Moselle	15 000
-Meurthe –et –Moselle	8 000
-Rhône	18 000
-Isère	5000
-Bouches-du-Rhône	22 500

L'implantation dans la région de Marseille ne correspond pas toujours à des nécessités industrielles car cette région joue le rôle d'un point de passage, d'une sorte de « tête de pont » pour les migrants. Une partie importante de la population qui s'y trouve a le caractère d'une population flottante. Partout ailleurs c'est l'emploi industriel qui justifie l'implantation.

Si l'on examine la répartition géographique des Algériens en Métropole, on s'aperçoit que **cinq départements** ont joués le rôle de centres d'attraction ; la Seine, le Nord avec l'agglomération Lill-Roubaix-Tourcoing, les charbonnages et l'industrie lourde, la Moselle en plein essor industriel, le Rhône avec Lyon, les Bouches-du-Rhône avec Marseille, les algériens étant peu nombreux dans l'agriculture, nous les trouvons pour ainsi dire toujours dans les régions industrialisées la concentration dans les zones industrielles n'a fait que s'accroître au cours des années 1948-1955.

Le tableau suivant donne en nombres et en pourcentages la répartition schématique des Algériens en France, en 1955

Lieux	%	Nombres
I-Seine.....	33,0	99.000
Seine-et-Oise...	4,0	12.000
Seine-et-Marne....	0,5	1.500
TOTAL	37,5	112.500
II- Nord.....	10,0	30.000
Pas-de-Calais.....	2,0	6.000
Ardennes.....	1,4	4.200
TOTAL	13,4	40.200
III- Moselle	8,0	24.000

Lieux	%	Nombres
Meurthe-et-Moselle	3,9	11.700
Haute-Marne.....	0,5	1.500
Meuse.....	0,6	1.800
Vosges.....	0,5	1.500
Bas-Rhin.....	0,4	1.200
Haut-Rhin.....	1,4	4.200
Belfort.....	0,4	1.200
Doubs	1,1	3.300
TOTAL	16,8	50.400
IV- Rhône....	5,9	17.700
Loire.....	3,3	9.900
Puy De Dôme....	0,7	2.100
Allier.....	0,6	1.800
Saône-et-Loire	0,7	2.100
Savoie	1,1	3.300
Haute-Savoie	0,6	1.800
Isère	1,8	5.400
TOTAL	14,7	44.100
V-Bouches-du-Rhone	5,5	17.700
Gard	1,1	3.300
Var	1,0	3.000
Alpes-Maritimes	0,9	2.700
TOTAL	8,5	25.500
Autres-Seine-Mritime	1,5	4.500
Gironde	0,5	1.500
Pyrénéesorientales	0,6	1.800
60départements	6,5	19.500
TOTAL	9,1	27.300
Ensemble	100,0	300.000

De l'Algérie les départs se faisait isolément et par petits groupes. On va rejoindre des parents, des amis ou des voisins qui travaillent et chez lesquels on est assuré de trouver l'accueil. Venus presque de tous les coins du pays. Pour se rendre en France les autorités exigeaient (un permis de voyage) crée par un décret du gouverneur général de l'Algerie en date du 16 mai 1874. Ce permis de passage constituait en fait un véritable frein au départ des travailleurs algériens vers la France, Jusqu'en 1913,

le 17 juillet 1936, toutes les mesures restrictives étaient de nouveau abolie. Et la liberté de circulation rétablie.

Aux départs individuels s'ajoutèrent les recrutements collectifs dans les douars par l'intermédiaire d'officiers indigènes francisés, caporaux recruteurs qui encadraient quasi militairement les algériens jusqu'au camp d'hébergement de l'entreprise utilisatrice des industriels de l'Est créèrent une fédération nationale des maghrébins en France afin de

« concentrer dans les départements de l'Est une main-d'œuvre qui pourrait être appelée d'un jour à l'autre à jouer un rôle important dans la lutte sociale ¹», selon une lettre adressée au maire d'Alger par le secrétaire général de cet organisme.

2)-Les caractéristiques de l'émigration algérienne

L'immigration algérienne avait adopté un nombre de ses caractéristiques actuelles. Sa condition minoritaire, les traditions culturelles revivifiées par l'exil lui assuraient une certaine cohésion. La politique des employeurs assignait déjà un rôle spécifique aux immigrés, tant par leur répartition selon les branches que par les postes de travail et les qualifications .

Selon les statistiques émanant des services officiels du gouvernement français, la grande majorité des Algériens résidant en France à l'époque ne dépasse pas l'âge de 25 ans, près de 50 % des émigrants ont moins de 20 ans, ceux de moins de 18 ans forment la grande majorité. Cette jeune et dynamique main-d'œuvre offre une série d'avantage au patronat français, car elle s'adapte aux conditions de travail en France.

3)- Des Mentalités Nouvelles :

Toute installation dans un milieu nouveau commence par un effort de reconstruction du milieu ancien. Dans un certain nombre de quartiers parisiens(le XVIIIe,le XV e ou Xxe arrondissement), le réseau de fils « invisibles » et très forts qui relie les hommes d'une même région, d'un même douar, apparaît comme la chose la plus naturelle.

Mais le contact avec la civilisation technicienne tournée vers le profit ; le passage du clan dont les membres sont unis par des liens personnels ou religieux, au syndicat ou la solidarité se fonde sur l'intérêt matériel, constituent autant d'influence qui perturbent les traditions, entraînent une mutation des valeurs, provoquent une nouvelle manière de vivre.

Si la menace de l'errance, de l'exil, est nécessairement accablante, l'état d'émigré n'est pas loin de porter à une certaine soif de connaissance, d'ouverture vers le monde inconnu :

« l'amour du voyage, de l'espace, du grand large et du changement s'était emparé de moi. Aussi je cherchais toutes les occasions pour connaître d'autres horizon » ; note Messali Hadj dans ses mémoires en se rappelant cette époque.

Pour celui qui vient de l'univers paysan ou des bourgs algériens, la découverte de la grande ville française, et en particulier de la capitale, est décisive. Là où la sacralité des repères jalonnait les rues algériennes avec les innombrables mosquées, les nouveaux « monuments » ont pris pour nom banques, grands magasins, grands immeubles d'habitation.

¹ A.Michel,les travailleurs algériens en France,CNRS,1956,p.53.

La ville désormais se comprend comme marché, mais aussi comme richesse, de consommation de produits inconnus, mobilité sociale, communication. Elle offre une plus grande quantité d'occasions à l'immigré. Celui-ci, pourra passer d'une condition sociale à l'autre, se tracer un chemin, jouer de la vérité des emplois.

L'émigration va, naturellement, avoir d'importantes répercussions sur les comportements, les habitudes, les mœurs. Transformations des vêtements. le désir de s'instruire, de s'emparer des clefs du savoir se concrétise par l'apprentissage de l'écriture, et la lecture. Et puis, il y a l'apparition des univers mixtes. Des immigrés algériens, en particulier dirigeant nationaliste comme Messali Hadj ou Banoune Akli, se mettent en ménage avec des Français. Avec, parfois, de surprenantes conséquences.

TROISIEME PARTIE : HISTORIQUE DE L'EMIGRATION DE: 1871-1962

Si on citera l'historique de l'émigration algérienne avec une large explication et détail c'est pour être juste envers l'histoire des deux nations et tirer les enseignements ;pour un avenir meilleur.

1) PERIODE de : 1871-1913

LE courant migratoire des travailleurs algériens vers la France prit vraisemblablement naissance dès les expropriations et les déplacements de populations qui suivirent l'insurrection de 1871. Il n'allait s'interrompre qu'un siècle plus tard, lorsque le gouvernement algérien décida, le 19 septembre 1973, de suspendre tous les départs. jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, le phénomène resta marginal.

Les premiers départs furent ceux de convoyeurs qui accompagnaient à Marseille les troupeaux exportés ; des ouvriers agricoles, des colporteurs et d'autres petits marchands forains leurs emboîtèrent le pas. Mais c'était là des initiatives isolées ; elles suffirent pourtant à alarmer les autorités coloniales qui s'efforcèrent de les étouffer.

Alors que « le code de l'indigénat » soumettait déjà à autorisation tout déplacement, un décret pris le 16 mai 1874 institua une autorisation spéciale et le dépôt d'une caution destinée à couvrir les frais d'un éventuel rapatriement ; le gouvernement entendait ainsi empêcher toute émigration. Toutefois, des avis se firent entendre pour recommander l'émigration ; ainsi le président de la délégation financière, Ait Mahdi, confiant dans les qualités de labeur et d'épargne de ses compatriotes, conseillait-il en 1899 le départ en France d'une centaine d'ouvriers agricoles. Les marchands de bestiaux obtinrent la suppression partielle du permis (loi du 24 décembre 1904) puis de l'autorisation de sortie (circulaire du 28 janvier 1905), ce qui permit aux convoyeurs de s'établir à Marseille. Ils y furent bientôt suivis de colporteurs, de domestiques et d'ouvrières attachés à des français rentrant en métropole. Ces derniers, servant d'intermédiaires entre employeurs français et main-d'œuvre algérienne, furent les premiers agents de recrutement.

Pour briser les grèves de leurs ouvriers italiens, les raffineries et huilerie de Marseille firent appel, en 1906-1907 ; à plusieurs centaines d'immigrés algériens, furent ensuite transférés dans les usines parisiennes. Simultanément, les mines de courriers importèrent de la main-d'œuvre à l'instigation d'un industriel de Lens qui connaissait l'Algérie. Une enquête dénombra en 1912 de 4 à 5000 immigrés ; 2000 à Marseille, 1500-1700 dans les mines et la sidérurgie du Nord-Pas-de-Calais, et le reste dans la région parisienne (compagnies des

omnibus, chantiers du métropolitain, raffineries). On signalait aussi 1500 Algériens « de passage » vraisemblablement une partie des travailleurs introduits par des administrations telles que l'office national de la main-d'œuvre agricole, en 1914, une seconde enquête concluait qu'une dizaine de milliers d'immigrés étaient en métropole.

Ces immigrés provenaient surtout de la Kabylie jusqu'à 1918 cela tenait certes aux conditions géographiques et économiques et une forte densité démographique, sociales. Mais bien que, à des différences de degré près, ces conditions soient communes à de nombreuses autres régions, montagneuses les Aurès notamment, voire à toute la société rurale, le phénomène migratoire y apparut plus tardivement, et avec une moindre ampleur qu'en Kabylie. Cette région a en fait été l'objet, au prix *d'une déformation des réalités sociologiques, d'une politique d'assimilation spéciale. L'émigration kabyle fut sollicitée, encouragée plus qu'ailleurs*¹.

2)- PERIODE de : 1914-1918(Première guerre mondiale)

Au début des hostilités, l'invasion du territoire, la fermeture des mines, le ralentissement général de l'économie provoquèrent le retour d'un grand nombre d'émigrés : 6000 en 1914, ne laissant cette année –là qu'un solde migratoire de 1500 nouveaux arrivants (différence entre les totaux des entrés en France et des départs). Hostile à l'engagement d'Algériens dans l'armée, l'opinion coloniale avait déjà réclamé « le retour des sujets français mobilisables ». Les immigrés qui avaient perdu leur travail furent rassemblés au bois de Bologne et rapatriés aux frais du budget algérien ; les milieux coloniaux ajoutèrent au florilège de leurs griefs celui de dépense du rapatriement. De telles récriminations ne cessèrent pas avant 1930.

En France, la mobilisation sous les drapeaux et le départ au front d'une large part de la population masculine suscitaient des besoins en main-d'œuvre qui n'allait cesser de croître ; usines d'armement, fabriques de munitions, ateliers de l'intendance, transports, mines, creusement de tranchées de deuxième ligne exigeaient que l'on fasse appel aux immigrés. Mais alors que l'on attendait 40.000 ouvriers algériens pour la fin 1915, les administrateurs coloniaux n'en avaient recruté que 7000 au 15 juin 1916. le ministère de l'agriculture avait de son côté procédé au recrutement d'un millier d'ouvriers agricoles pour la Beauce. L'administration d'Alger fut soupçonnée de freiner l'émigration, malgré les nécessités de la défense métropolitaine. Contre la volonté des milieux coloniaux, la chambre, par un vœu du 17 mars 1916, le gouvernement, par un décret du 14 septembre, imposèrent la réquisition des

¹ ils venaient d'Algérie Benjamin Stora.

travailleurs algériens qui devinaient ainsi *passibles du conseil de guerre*. Cette solution extrême avait pour objectif moins de forcer les Algériens au départ, car ils étaient de plus en plus portés à émigrer, que de vaincre les résistances ouvertes ou souterraines des français d'Algérie, qui avaient été jusqu'à ralentir la conscription et le départ en France de soldats algériens.

Parallèlement à cette émigration malgré toute contrainte, l'émigration « libre » reprit, au point de dépasser les effectifs réquisitionnés. Dont le gouvernement général ne s'était décidément guère soucié ; au premier trimestre 1917, 21680 volontaires sur 26310 départs. Les requis ne furent de surcroît guère incité à rester ; le ministère de la guerre leur avait proposé une prime de 5 francs par jour, pour le creusement des tranchées de seconde ligne, mais Alger obtint que la prime soit ramenée à 2 francs, des milliers d'algériens choisirent alors des emplois plus rémunérateurs. Au total 78.000 Algériens furent réquisitionnés, sur une immigration de 116600 travailleurs de 1914 à 1918. en 1918 il en restait 65000, dont; 48500 dans les établissements militaires, 9000 dans d'autres industries, 7500 dans l'agriculture.

L'aggravation de la situation économique algérienne avait accentué les départs, que rendaient plus rentables les primes et allocations familiales accordées par le gouvernement français à cet effet. 240.000 Algériens (plus du tiers des hommes de 20 à 40 ans) avaient été ainsi mobilisés ou requis, dont les deux - tiers de soldats, qui servirent pour la plupart en France. Après la fin des hostilités, un prompt rapatriement fut organisé ; fin 1919 ; il ne restait plus que quelques milliers d'Algériens. Mais pour les *employeurs français, la preuve était faite que la main-d'œuvre algérienne était utilisable, et pour les Algériens, que l'émigration était profitable. Le courant migratoire et le processus d'intégration des paysans prolétarisés au salariat métropolitain étaient définitivement amorcés.* Ce que relève dans ses mémoires un jeune soldat, **Messali Hadj** : *(nous étions unanimes à nous réjouir de l'attitude de sympathie des populations à notre égard, et à faire une grande différence entre les colons d'Algérie et le peuple français dans leur comportement avec nous. Les gens nous manifestaient du respect et même une certaine considération mêlée de sympathie) .*

3)- PERIODE de : 1919-1939

les retours consécutifs à la fin de la guerre n'étaient pas achevés que déjà les départs reprenaient, plus nombreux qu'avant 1914 : en 1920, 21700 départs (et 17000 retours) ; en 1922, 44500 départs ; en 1923, 58600. la reconstruction, l'insuffisance chronique de main-d'œuvre, aggravée par les pertes de la guerre, l'augmentation des salaires se traduisirent par une demande française plus grande de travailleurs immigrés. Dorénavant, quelles que soient

les fluctuations, un volant d'une centaine de milliers serait maintenu en France ; dont près de la moitié dans la région parisienne. L'émigration cessa de provenir des régions habituelles comme la grande Kabylie, et gagna de nombreuses autres zones de l'Algérie.

produit direct ou indirect de leur travail, un flot jusqu'alors inconnu d'argent fut déversé sur l'Algérie. A elle seule, la Kabylie reçut en quatre années plus de **100 millions de francs** ; un cinquième de la population en avait bénéficié ; les primes d'engagement et d'appel versées aux militaires s'élevèrent à **51 millions de francs** ; les allocations versées étaient pour chaque famille « aussi importantes que le revenu d'un troupeau de chèvre » : probablement plus de **80 millions**. Sans compter les envois des 100.000 travailleurs émigrés librement, plus de **240 millions** furent ainsi injectés dans l'économie algérienne, s'ajoutant aux **quelques dizaines de millions de francs** de salaires des ouvriers agricoles. De cet apport massif de monnaie, des effets majeurs résultèrent. Il contribua pour beaucoup à la naissance et à la propagation du besoin d'argent liquide ; ainsi se cristallisait déjà .

En 1920, les administrateurs des communes mixtes notaient, parmi les changements imputés à la guerre, le goût des dépenses exagérées nées des libertés gouvernementales, les flottements dans l'obéissance, l'esprit nouveau, rapportés et répandus par les anciens militaires et émigrés. Une fois de plus, les colons obtinrent des restrictions aux départs : certificat de travail visé par le ministère du travail, certificat médical, carte d'identité furent exigés en 1924, et le nombre des départs diminua. En 1925, il n'y eut que 25 000 émigrés, contre 71 000 émigrés en 1924. Le conseil d'état annula en 1926 pour excès de pouvoir les circulaires du gouverneur général de l'Algérie, et souligna « l'importance des atteintes qu'elles portaient contre la liberté individuelle des indigènes algériens ». Mais, prenant prétexte de la mort, dans des circonstances restées obscures, d'émigrants proclamés « clandestins » pour les besoins de la cause, au fond de la cale du *sidi ferruch*, les milieux coloniaux firent rétablir les dispositions annulées par la haute juridiction. Désormais, tout départ était subordonné à la production d'une carte d'identité, d'un extrait de casier judiciaire, d'un certificat médical, d'une contre-visite lors de l'embarquement, d'un cautionnement garantissant le paiement du voyage de retour, et d'un pécule de 150 francs. Mais, après un bref fléchissement, le mouvement migratoire reprit une progression constante jusqu'en 1930, aux alentours de 40 000 départs annuels.

La crise de 1929 allait durement toucher l'émigration. Dès 1929, les retours furent extrêmement nombreux : 42 000 et 43 900 en 1930. Le niveau le plus bas fut atteint en 1934 et 1935 : 12 et 14 000 départs. En région parisienne, la colonie tomba de 65 000 en 1932 à 1936.

Ainsi était mise en évidence la vulnérabilité des immigrés, les premiers touchés par le chômage en cas de difficultés économiques.

La reprise économique de 1936, la réduction de la durée hebdomadaire de travail à 40 heures, l'apparition des congés payés suscitèrent des créations d'emplois.

La grande majorité des mineurs de la Grand-Combe (Alès) est déjà composée de travailleurs algériens. Vers 1937/38 plusieurs petites villes des pays miniers du Nord et Lorraine dont la population s'était en quelques années doublées d'une masse périphérique immigrée voient cette dernière rapidement modifiée par l'adjonction de communautés maghrébines encore plus éloignées d'elles.

La presse de droite fait complaisamment écho au sentiment d'occupation, d'invasion que provoque un tel afflux à une époque où les sociologues n'ont pas encore inventé le seuil de tolérance. à Homécourt (3804 contre 3400), Audun le Tiche (3469 contre 2823), MONTIGNY en Ostervent (1677 contre 888) ou Rouvray (5566 contre 3143) la part des étrangers oscille entre 50 et 70% de la population totale. dans plusieurs cas, par exemple à Audun le Tiche, la part des maghrébins (presque tout algériens) s'accroît brutalement durant le deuxième semestre 1936 et l'année 1937¹

4)- PERIODE de : 1940-1945

La tension internationale et les prodromes de la guerre suscitèrent, comme chaque crise, un ample reflux de travailleurs ; même si les départs aux armées, désignés par tirage au sort, furent peu nombreux, les retours volontaires en Algérie se multiplièrent. Puis, dès février 1940, un arrêté du gouvernement général mit les circonstances à profit pour supprimer la relative liberté de circulation trans-méditerranéenne. Le gouvernement général devenait de la sorte le canal obligé de tout départ ; c'est par lui que le service de la main-d'œuvre indigène du ministère du travail recruta, par engagement civil mais sous encadrement militaire, plusieurs milliers d'algériens pour les chemins de fer et les industries, groupés en formations paramilitaires, compagnies de 500 hommes commandées par officiers et sous-officiers.

L'Armistice amena leur rapatriement ; la défaite, l'exode, l'occupation, l'arrêt des industries dispersèrent les Algériens. Fin 1940, plus de 10.000 algériens, la plus part repliés du Nord et de l'Est sur Paris, furent plus ou moins volontairement rapatriés, avec l'accord de l'occupant allemand. pratiquement stoppée en 1941, l'émigration reprit en 1942. l'armée allemande, par le biais de l'organisation Todt chargée de la construction du mur de l'atlantique, avait-elle

¹ « les Algériens en France Costa Lascaux »

aussi des postes à pourvoir. Le régime de VICHY concéda à deux sociétés privées le soin de recruter 16000 algériens, affectés pour moitié aux chantiers Todt, pour moitié aux mines et entreprises de la zone sud. Le débarquement anglo-saxon en Afrique du NORD, en novembre 1942, mit fin jusqu'en 1945 aux départs vers l'Europe ; cette suspension aggrava indirectement la crise consécutive à de très mauvaises récoltes : de 1942 à 1945 ; rationnement, marché noir, famine, épidémies sévères en Algérie. En 1944, 19.000 algériens étaient employés par l'organisation Todt, 20.000 par les entreprises françaises, dont 5000 dans la zone Nord. Et 18.000 étaient prisonniers ou en congé de captivité. Les contraintes de l'occupation, les fluctuations de l'embauche imposèrent à la colonie algérienne une dispersion géographique et professionnelle inhabituelle. L'exode du nord et de l'est. Les ruptures de contrat qui les amenaient à se fondre dans l'anonymat de la capitale, la désertion des emplois industriels vers les travaux agricoles lorsque apparurent les difficultés de ravitaillement, puis vers les chantiers ouverts par l'armée allemande et les salaires doubles de ceux des usines parisiennes, contribuèrent à accroître leur mobilité. La région parisienne n'employait plus en 1942 que le cinquième de ses effectifs immigrés d'avant-guerre.

5)- PERIODE de : 1946-1962

La guerre terminée, les besoins en main-d'œuvre se firent très pressants en raison pour la seconde fois des efforts de reconstruction. La liberté de circulation devint totale dès 1946, avant même que la loi du 20 septembre 1947, portant statut organique de l'Algérie, proclame « l'égalité effective entre tous les citoyens français » et lève toute « mesure, règle ou loi d'exception dans les départements algériens » sauf dispositions spéciales prises pendant la guerre d'Algérie, la seule régulation des mouvements migratoires sera jusqu'à l'indépendance, spontanée et fonction de la situation économique en France. Les tentatives d'émigration officielle et contractuelle, avec contrôle sanitaire, contrat de travail, transport gratuit, échouèrent : « Section de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle » jusqu'en 1950, « service des mouvements de main-d'œuvre et d'action » en 1952, « office algérien de main-d'œuvre » (OFAMO) en 1956 se succédèrent en vain. Le nombre des départs tripla : 66.000 en 1947, 194.000 en 1955, les retours restant nettement inférieurs. Le recensement de 1954, dénombra 21.000 algériens en France : dix fois plus qu'en 1946, un vingtième de la population algérienne, un homme sur sept. La guerre de libération de l'Algérie, le rétablissement de contrôles médicaux et policiers de plus en plus sévères, réduisirent considérablement les sorties et, corrélativement, les retours. En 1962, le recensement dénombra 350.000 algériens en France.

Plus nettement que par le passé, l'émigration était déterminée par le passe, l'émigration était déterminée par des causes plus proprement algériennes. En effet, vers les années 1950 les causes internes qui avaient toujours conduit à l'émigration atteignirent leur paroxysme : perturbations des structures sociales, prolétarianisation des couches rurales, pression démographique ; Dans ces conditions, l'émigration étant libre, les variables conjoncturelles de l'emploi en France n'eurent d'influence que légère et indirecte. Le mouvement migratoire gagna de nouvelles région ; d'après les registres de la santé maritime, les foyers traditionnels d'émigration, qui en assuraient les quatre cinquièmes avant 1939, n'en représentaient plus que la moitié en 1946-1947.

Le mouvement toucha aussi les familles. Les premiers signes en étaient apparus en 1938 et, à partir de 1949, il reprit avec une vigueur accrue : de Mai 1952 à Août 1953, en moyenne, une centaine de familles franchirent chaque mois la méditerranée. en octobre 1954, quelque 6000 familles algériennes résidaient en France avec, environ 15000 enfants. en ses débuts, l'émigration familiale ne provenait pas toujours des régions qui avaient été pionnières, et ou jusqu'ici la stabilité de la famille n'incitait encore au départ que les hommes seuls. Les régions de Maghnia et Nedroma (zones frontalières où l'émigration des familles était courante vers le Maroc), du guerguor et de Zemmoura (zones arabophones de Kabylie), particulièrement touchées, étaient de celle où l'effritement des structures familiales était plus avancé et ,probablement pour cette raison , de celle qui fournirent les premières familles émigrées. Par la suite , de l'état latent, les prédispositions à l'émigration familiale passèrent un peut partout à l'état de crise ; ce fut l'œuvre des bouleversements ultimes de la guerre de libération qui , avec les regroupements forcés de la population rurale ,acheva l'entreprise destructrice de la colonisation .

Toujours en raison des transformations morphologiques , économiques ,sociologiques , de la société algérienne , l'émigré de la génération postérieure à 1945, à l'inverse de ses prédécesseurs, fut de plus en plus enclin à attendre de l'émigration non un moyen temporaire de ressources monétaires, mais une étape qui le délivrerait de la contradiction dans laquelle l'enfermait sa nouvelle condition. Prolétarianisé, hanté par le chômage, angoissé par la recherche d'un travail salarié que l'environnement économique de son pays colonie ne pouvait lui apporter, il ne trouvait plus d'autre que l'exil au-delà de la méditerranée. Dans cette logique, l'émigration, la « France » ainsi qu'elle était dénommée, devenait une possibilité par laquelle placer durablement sa force de travail les causes du départ n'étaient plus conjoncturelles, mais désormais endémiques, constantes, structurelles. De solutions provisoires, l'émigration devint, pour beaucoup, la solution permanente, sinon définitive. au recensement de 1968,

30% des algériens interrogés comptaient déjà entre 8 et 17 ans de séjour en France. Le séjour serait désormais continu, entrecoupé seulement de brefs congés annuels en Algérie.

Cette allongement de l'installation en France conduisait à d'autres transformations : « professionnalisation » de l'émigré, qui faisait souvent son entrée dans la vie active à l'occasion de son départ, et conservait pour longtemps, voire pour la totalité de sa vie active, la fonction d'émigré ; renoncement à la condition de cultivateur en Algérie, si tant est que l'immigré en avait encore les moyens et l'envie.

Alors qu'avec la guerre d'indépendance s'achevait la domination de l'Algérie par la puissance coloniale, l'émigration, devenue ainsi une donnée structurelle, stable, durable de la société algérienne, survivait à sa cause première .

1962; on comptait alors environ 350.000 Algériens en France, dont 202.000 actifs. le tableau ci-dessous montre les détails par année, jusqu'à l'indépendance.

TABLEAU Portant immigration de travailleurs entre 1914 et 1962

Années	Travailleurs Algériens		
	Arrivées	Départs	Balance
1914	7444	6000	+1444
1915	20092	4970	+15122
1916	30755	9044	+21711
1917	34985	18849	+16136
1918	23340	20489	+2851
1919	5568	17497	-11929
1920	21684	17380	+3404
1921	17259	17538	-279
1922	44466	26289	+18197
1923	58586	36990	+21596
1924	71028	57467	+13561
1925	24753	36328	-11575
1926	48677	35102	+13575
1927	21472	36073	-14601
1928	39726	25008	+14718
1929	42948	42227	+721
1930	40630	43877	-3247
1931	20847	32950	-12103
1932	14950	14485	+465
1933	16684	15083	+1601
1934	12013	15354	-3341
1935	13915	12195	+1720

Années	Travailleurs Algériens		
	Arrivées	Départs	Balance
1936	27200	11222	+15978
1937	46562	25622	+20940
1938	34019	36063	-2044
1939	24419	32674	-8255
1940	13974	27824	-13850
1941	3082	3517	-435
1942	13773	2524	+11249
1943	–	–	–
1944	–	–	–
1945	577		
1946	34929	-	-
1947	66234	22251	+43983
1948	80714	54209	+26505
1949	83377	75257	+8120
1950	89405	65175	+24230
1951	142671	88084	+54587
1952	148912	134803	+14829
1953	134133	122560	+11573
1954	159786	133517	+26269
1955	193862	169872	+23990
1956	78976	78176	+800
1957	69355	54768	+14587
1958	42379	56238	-13859
1959	64000	48000	15000
1960	72000	54000	18000
1961	132210	126755	+5455
1962	180167	155018	+25149

Source :Ministère de l'intérieur et de la décentralisation

CONSEQUENCES :

1).Formation d'une communauté Nationaliste :

Un aperçu historique de l'émigration ne peut ignorer le rôle qu'elle joua dans la prise de conscience et la diffusion des idées nationalistes algériennes. A ce titre, l'histoire de la contribution de l'émigration à la lutte algérienne pour l'indépendance , constitue un démenti des thèses lénifiantes de ceux qui voyaient en elle un facteur d'assimilation et de francisation , une soupape de sûreté un moyen d'assurer l'ordre colonial.

Au moment ou en Algérie , au début du Xxe siècle , prenait fin l'ère des dernières insurrections et manifestations de résistance violente à la colonisation ou à certains de ses aspects(contrôle exercé sur le culte musulman , projets de conscription obligatoire),une relève d'une autre nature était assurée. Les milieux algériens « éclairés », citadins, s'éveillaient à la revendication politique d'une égalité civique ou, au moins , d'un assouplissement du régime de l'indigénat, c'est en France , parmi les immigrés, que naquirent le premier mouvement nationaliste d'émanation populaire, l' « Etoile nord-africaine », et son journal, EL Iqdam, le progrès (1926),l'Etoile, présentait à la ligue contre l'oppression coloniale(Bruxelles,1927) des revendications qui frappèrent par la nouveauté des thèmes. Outre les habituelles exigences d'égalité politique, juridique et sociale, l'indépendance même du pays était prônée, avec une ébauche de réforme agraire : confiscation des grandes propriétés des féodaux algériens et des colons, nationalisation des forêts et des terres auparavant domaniales, élargissement du crédit aux petits fellahs. dissoute dès 1929 pour « atteinte à la souveraineté française en Afrique du nord », l'Etoile, se reconstitua en 1932 et propagea un programme plus radical. elle tissa de nombreuses ramifications par mis les immigrés, ouvriers, commerçants, étudiants aussi. le tirage du journal El Oumma, (la nation),successeur du progrès, passa de 12000 exemplaires en 1932 à 44000. Alors le gouvernement de Léon Blum décréta la dissolution.c'est encore à paris que lui succéda, en 1937, le parti du peuple algérien(PPA) puis, après qu'il eut été à son tours dissout, la fédération de France du mouvement pour le triomphe des libertés démocratique(MTLD). Le front de libération national (FLN) reprit, après 1954 , sous une forme insurrectionnelle, l'héritage du mouvement nationaliste ainsi développé. L'émigration ,en raison de la situation exceptionnelle ou elle se trouvait, était déjà acquise à l'action révolutionnaire. Par leur origine rurale et les contacts toujours gradés avec les immigrés avaient été de puissants agents de diffusion des idées nationalistes et progressistes auprès des paysans. Ils allaient jouer un rôle important dans la lutte pour l'indépendance ; la fédération de France du FLN fut, grâce au soutien financier des immigrés (plus de 300.000 cotisation mensuelles). Considérée comme la « banque » du FLN .

2)-Des Villages à PARIS.

Avant 1914,les algériens de Paris, au nombre de quelques centaines, résidaient principalement dans le 5^e arrondissement et plus précisément autour de la place Mober, comme dans la rue des Anglais ou celle de la Montagne-Saintr-Geneviève. Ils avaient constitué, la une sorte de petit îlot maghrébin, qui ne perdurera pas, unique dans sa guerre.

Dans la période 1920-1939, les Algériens se concentrent à nouveau dans Paris et la région parisienne, ou vivent environ la moitié d'entre eux. Si la capitale vient en tête de l'émigrée algérienne en France, Ce n'est pas simplement du à l'amélioration des moyens de transport, mais aussi à la formidable attraction du marché parisien. Attraction qui s'exerce sur les compagnes algériennes par (paquet) de population, un émigré tirant l'autre.

Dans cette colonie algérienne, composée presque exclusivement d'homme jeune, la répartition géographique est déterminée par la proximité des usines., les Algériens se regroupent dans les arrondissements industrialisés et ouvriers de la périphérie : 13,15,18,19,20^e... en banlieue, les concentrations les plus denses sont situées dans les communes par la vaste boucle que décrit la seine de Paris, c'est a dire la petite couronne du Nord, Nord-ouest, Saint-Denis, Gennevilliers, Asnières, Boulogne, Clichy, Colombe.

Comme l'immigré algérien tente de ne pas travailler trop loin de son lieu d'habitation, il est, dès l'origine, confiné dans un Paris très étroit, ce qui impose et renforce un ensemble de mœurs, de genre de vie. L'immigré garde le sens et le bénéfice de la communauté locale. Retranché dans son « logement –hôtel » qui donne quelquefois sur une cour peuplée de gens du même douar que lui, il ne quittera pas ce quartier, son nouveau village pour ainsi dire.

Ce regroupement est plus ou moins accentué selon l'origine régionale des immigrants qui, elle, conditionne l'accès à telle catégorie d'emploi.

Parmi les locaux occupés, les hôtels ou (garnis) viennent au premier rang. Ces Garnis à la définition juridique incertaine sont des vieilles maisons, acquises grâce à des groupements. Les logeurs, métropolitains ou Algériens, pratiquent un taux abusif de loyers, mais permettent à leurs locataires d'accueillir d'autre personne. Chaque chambre devient ainsi un dortoir collectif. Ce phénomène se poursuivra jusqu'aux années 60¹.

3)-Domaine social :

Dans le domaine social, jusqu'en 11 mars 1932 la loi les rend obligatoire, mais en limite expressément le bénéfice aux enfants vivant à l'étranger. Pourtant territoire français, l'Algérie entre justement dans cette catégorie(pays étrangers) Résultat : Les travailleurs leurs enfants qui vivent en France, mais non pour ceux restés en Algérie. Comme la migration familiale est pratiquement inexistante à ce moment-là, le travailleur se voit ainsi privé d'une partie de son salaire pour le seul motif d'avoir laissé ses enfants dans son pays d'origine.

La justification était la difficulté qu'il y aurait à connaître, d'une manière exacte, le nombre et l'âge des enfants d'un émigré vivant en Algérie. Ce n'est que le 28 septembre 1942 qu'une loi

¹ « Ils venaient d'Algérie » Benjamin Stora

prise par le gouvernement vient étendre le bénéfice des allocations familiales aux salariés algériens, au profit de leurs enfants résidant en Algérie

Cette question des (allocations familiales)n'est pas mineure. Elle traduit le refus de la migration familiale, la solitude, le sentiment de déchéance, fort bien décrit par Magdeleine Paz dans le populaire en 1938.

4)-Emigration Familiale :

Ce fut au tour des femmes et des enfants dont le chef de famille se trouvait en France, de choisir , eux aussi, le chemin de l'exil forcé. Certains partaient dans l'intention de s'installer définitivement en France. En réalité pour les hommes c'était une solution de fait. L'installation en France de leurs familles leur évitait pas mal de problèmes, le mari n'étant plus obligé de retourner en Algérie chaque semestre ou chaque année pour revoir les siens . De plus, ce mari, attiré par les avantages dont il bénéficiait en France, voulu, sans doute en faire profiter l'ensemble de sa famille : logement plus ou moins décent, scolarisation des enfants garantie etc..

Par ailleurs, notons que dans le cadre de l'évolution de la femme algérienne, celle-ci prenant conscience de l'intérêt pour elle et pour ses enfants d'être aux côté de son mari , incita celui-ci à l'amener en France . cette émigration en famille est en réalité une prise de conscience de nos émigrants, dont le souci majeurs d'assurer une instruction et une éducation appropriées à leurs enfants. et le rôle social et politique que joua et joue encore notre émigration en France. Mais toutefois, ces formes d'émigration ne changèrent qu'après l'accession de l'Algérie à son indépendance.

Compte tenu de leur âge , les travailleurs algériens représentent une puissance de travail, presque intégrale si l'on considère que par mis eux, il y a 92 personnes actives sur 100 .

5)-Qualifications professionnelles :

Les statistiques du ministre français du travail nous donnent les chiffres suivants :

Désignation	Mois	Nombre
Manœuvres	Mars 1962	120.854
Ouvriers spécialisé	=	64.644
Ouvriers qualifiés	=	16.368
Maîtrise	=	536
Employés	=	1.378
TOTAL		203.780

5-1)-Répartition des Algériens par secteur professionnel :

Agriculture	1.908
Énergie	1.296
Mines, huile, lignite	4.718
Mines, carrières	2.826
Production de métaux	13.706
Industrie mécanique et électriques	44.905
Verre, céramique, matériaux et const.	4.862
Chantiers hydraul. Et électrique	1.639
Autres chantiers	82.677
Industrie chimique	8.887
Industrie textile	5.976
Transport	5.763
Autres activités	24.617

5-2)-Secteurs où travaillent essentiellement des algériens :

Agriculture	0,80%
Production des métaux(fonderie, sidérurgie ,électricité)	2,80%
Terrassement, extraction, construction, bâtiments	41%
Textile et transports	5,60%
Divers	24,60%

Notons qu'en 1962 il y avait 1.1500.000 salariés français et 217.790 algériens dans l'industrie, soit un pourcentage de 1,80 %. il est à remarquer par ailleurs ; que depuis 1956.la main-d'œuvre algérienne évolue. Il faut néanmoins dire qu'il est très difficile de contrôler cette évolution, compte tenu du grand nombre d'algériens qui retournent chaque année en Algérie et d'autres qui viennent y travailler. C'est ainsi qu'au cours de cette même année 1956 , on comptait que 47% des algériens travaillaient dans le bâtiment .enfin la structuration de l'immigration ouvrière algérienne s'organise autour de noyaux d'entreprises stables comme les charbonnages de France ou la Régie Renault.

6)-Les transferts

Les transferts en devises étaient l'avantage le plus visible ,soit, en additionnant transferts sociaux(prestations familiales et de retraite) et transferts d'économies , le tableau ci-dessous montre des sommes de quelques années :

Année	Somme (Millions de Francs)
1950	87
1955	345
1960	700
1961	550

A elle seule, la Kabylie reçut en quatre années plus de 100 millions de francs; un cinquième de la population en avait directement bénéficié ; les primes d'engagement et d'appel versées aux militaires s'élevèrent à 51 Millions de francs ; les allocations versées étaient pour chaque famille « aussi importantes que le revenu d'un troupeau de chèvres » :probablement plus de 80 millions .sans compter les envois des 100.000 travailleurs émigrés librement , et quelques dizaines de millions de francs de salaires des ouvriers agricoles .

7)-Mariage mixte :

Tout d'abord , il est hors de doute que le seul fait l'existence de nombreux mariages franco-musulmans ou chrétiano-musulmans ;constitue un phénomène social d'important c'est un fait que l'on ne peut plus considérer comme une curiosité tout au plus amusante ,devant l'ampleur qu'il prend, devant les répercussions qui s'amorcent ;d'année en année, du fait de la persistance des causes psychologiques, tant du fait sans doute aussi des garanties juridiques données par la loi de 1930 , l'on voit s'accroître le nombre de ces unions.

Quelques données statistiques durant la période de notre études :

1)- le nombre total annuel des mariages franco-musulmans pouvait être , en 1953,estimé à 400 soit plus d'un par jour.

2)- a cette même époque , il y avait davantage de mariages franco-musulmans contractés en France qu'en pays du Maghreb :225 environ contre1703.

Il convient d'ajouter ,que depuis le déclenchement de la révolution 1954 le nombre de ces mariages tend à diminuer .

A Annaba (Est Algérien) des relevés allant de 1930 à1953 inclus ,soit 24 ans ; les chiffres les plus bas correspondent aux années de 1943-1950, le maximum est atteint en 1948 avec 13 mariage et ; bien que la courbe monte et descende, il y a en définitive une augmentation progressive du nombre des unions.

Les renseignements fournis par Constantine(Capitale de l'Est) vont de 1932 à 1953 inclus , soit une série de 22 ans. de français à Musulmanes 30 seulement.

Pour le bulletin Municipal de la ville d'Alger qui a publié le nombre d'unions mixtes contractées mensuellement Le nombre le plus élevé de mariages mixtes(51) est celui de 1940, immédiatement avant la conflagration mondiale ;le chiffre le plus bas est celui de (1941) ou le nombre des mariages mixtes tombe verticalement de 54 à 8. Il se maintient d'ailleurs très bas pendant toutes les années de guerre. Ce n'est qu'en 1946 que l'on voit la courbe reprendre verticalement son ascension et l'on remarque que cette ascension est particulièrement lente ; le chiffre de 1953 (32) reste au surplus notablement inférieur à celui

des années 1939 et 1940 . la guerre a donc nettement planifié une courbe que l'on s'attendait à voir ascendante et l'après-guerre n'a pas marqué le retour au statut quo ;

A Oran (Ouest de l'Algérie) pour une période de 15 ans, 75 mariages de Musulmans à Européennes contre 34 Européens à Musulmanes . c'est la plus forte proportion enregistrée pour ces dernières unions ;sans doute faut-il en voir l'explication dans le fait que l'Oranais est très mâtiné d'espagnol, et que les espagnols ont été très longtemps eux-mêmes arabo-bèrbères.

Le maximum des mariages mixtes s'est trouvé être à Oran en 1952 (13mariages).

En France il y a eu environ 138 mariages franco-musulmans à Paris en 1949 , 118 en 1950 , 95 en 1951 ,109 en 1952 et 137 en 1953 . autour de Paris , les centres de Gennevilliers, Asnières, colombes, Courbevoie, Saint-Denis, Argenteuil, procèdent à quelques mariages mixtes tous les ans(20 mariages à colombes, par exemple ,pour le dernier lustre).a Lyon, le nombre des mariages mixtes annuellement contractés est d'une vingtaine et il est en augmentation constante. en fin ,Marseille les algériens passent plutôt qu'ils ne séjournent, n'a compté que 7 mariages mixtes en 1953.

Le professeur Massignon estimait déjà en 1930 que pour 700 musulmans ayant épousé légitimement a Paris une française,5000 vivaient par ailleurs en concubinage.

A la fin de la première guerre, un nombre important des militaires auront convolé avec une serveuse de restaurant, avec une secrétaire, une fille de bonne bourgeoisie parisienne, avec des infirmières des formations sanitaires¹.

8)-L'Intégration :

Si l'idée que le premier stade d'une politique d'intégration consiste a accueillir dignement les étrangers pour qu'ils aient envie de rester.

Depuis la fin du XIX siècle, les immigrants et leurs descendant se sont fondus dans la société française sans que les gouvernements et les experts s'en mêlent. Le rôle du politique dans ce domaine comme dans d'autre.

Les immigrés sont les premiers acteurs de leur intégration, celle-ci se déroule pour l'essentiel dans le cadre des interactions locales et dépend de nombreux facteurs, l'origine sociale, les opportunités professionnelles, les liens affectifs qui se tissent au cours de temps ; les mariages mixtes. Pour comprendre les particularité d'intégration, il faut rappeler le rôle qu'a joué la IIIe République. Tout le projet politique que ses dirigeants s'efforcent de mettre en œuvre à la fin du XIX siècle se focalise sur l'intégration des classes populaires dans l'Etats-nation.

¹ C,f Thèse Meynier .p.439

Cet objectif sera atteint en quelques décennies ,et favorise l'intégration du peuple en développant une politique de « protection sociale », le simple fait d'appartenir à l'Etat(c'est-à-dire de posséder la nationalité française) permet d'obtenir des droits sociaux. Le développement de l'immigration ;en réalité, tout le dispositif est mis au service de l'intérêt national ;la crise de la natalité, l'idée fortement ancrée chez les dirigeants que la force d'un Etat dépend de l'importance de sa population.

Mais pour les générations suivantes comme par exemple la deuxième génération, ces enfants d'immigrés sont les enfants du prolétariat recruté en masse dans les années de prospérités, de 1950 à 1970. La plupart d'entre eux sont nés en France et possèdent la nationalité française, mais ils appartiennent généralement au monde ouvrier ,a ce titre, ils sont touchés de plein fouet par les bouleversements sociaux induits par la mondialisation, leurs problèmes d'intégration illustrent les difficultés que vit aujourd'hui l'ensemble des classes populaires, une partie des jeunes issus de l'immigration subit les effets de cette crise de façon particulièrement intense.

Les profondes mutations qu'a connues la société française depuis les années 1950 l'émergence, notamment, d'une catégorie sociale intermédiaire ,ont donné une grande visibilité la deuxième génération dans l'espace public. Par surcroît, les discours médiatique se focalisent sur une seule composante de ce groupe : les jeunes issus de l'immigration maghrébine constamment renvoyés à leur origines ethnique, à une religion que la majorité d'entre eux ne pratiquent pas, à des enjeux politiques internationaux qui ne les concernent pas plus que les autres français, ils sont victimes d'une ségrégation qui n'est pas juridique, mais administrative, économique, sociale et culturelle.

Les jeunes d'origines algériens ,sont nés ou grandi avec des jeunes français, qui partagent le plus souvent avec eux, les mêmes conditions de vie, les mêmes désespoirs et aussi les mêmes rêves. Ils vivent les mêmes situations que les autres jeunes de leur cité ; formation inadaptée, fermeture du marché du travail, l'ennui.

Il n'en reste pas moins que l'intégration est une valeur réelle que traduisent la réussite scolaire, l'ascension sociale, les mariages mixtes... la conjoncture économique, défavorable depuis vingt ans, qui a pu réveiller des sentiments xénophobes et des difficultés sociales ne semble pas pouvoir empêcher en devenir cette intégration des génération.

PARTIE III

1)-les rapports entre l'Algérie et la France après l'indépendance :

Après l'indépendance, les états français et algériens tentent de s'accorder sur la présence d'algériens en France .question essentielle tant elle envisageait l'avenir ; en gérant notamment les flux migratoire, les conditions et la durée du séjour.

Les accords de 1962 (accord d'Evian) définissent en conséquence les droits et les devoirs des ressortissants des deux pays,14 articles consacrés aux droits des français d'Algérie, (2) seulement aux algériens de France.

D'après les articles 7 et 11 : les algériens, notamment les travailleurs, ont les mêmes droits que les français, à l'exception des droits politiques, et jouissent de la liberté de circulation entre les deux pays. L'histoire va bousculer les pronostics et les accords, les « pieds-noirs » vont quitter en masse l'Algérie, et en sens inverse, l'émigration de travailleurs algériens s'accroît, se transforme en une véritable hémorragie de l'Algérie vers la France.

Du 1 septembre 1962 au 11 novembre,91744 entrées d'algériens ont été enregistrés aux ports et aux aérodromes.

Dans le même temps les services officiels enregistrent 45043 sorties. La communauté algérienne de France s'accroît donc pendant cette courte période de plus de 46000 personnes.

2)-Négociation entre Etats souverains :

Le 9 janvier 1964, entre le ministre des affaires sociales du gouvernement algérien et le ministre du travail français, il convenu que :

1.les 2 gouvernements ont estimé qu'il était conforme à l'intérêt de l'Algérie et de la France de normaliser les courants de main-d'œuvre entre les deux pays.

2.Dans l'immédiat et jusqu'au 1 juillet 1964, les arrivées nouvelles de ressortissants algériens en France seront déterminées en fonction des problèmes posés aux économies des deux pays.

3.A partir du 1 juillet de la même année, les arrivées de travailleurs algériens seront fixées en fonction des disponibilités en main-d'œuvre de l'Algérie et des possibilités du marché français de l'emploi, que le gouvernement français fera connaître trimestriellement au gouvernement algérien.

4.l'établissement en France des familles des travailleurs Algériens doit être, à l'avenir conditionné par l'existence d'un logement.

3)-L'émigration culturelle

après l'indépendance de l'Algérie, l'état a adoptée des principes dans sa politique par mis lesquelles la révolution culturelle , et pour cela à créait des universités et des instituts a travers le territoire ,dans les différent domaines le besoin est satisfait et le surplus est toujours en croissance . résultat des milliers de jeune diplômés sans poste de travail .

mais la loi de l'offre et de demande, avait obligé des centaines d'entre eux d'émigrer vers des pays étranger , et plus particulièrement vers la France et le Canada, d'autre part, il y a aussi un nombre considérable d'étudiants dont la formation à l'étranger est prise en charge par l'état Algérien, cependant, ceux-ci restent le plus souvent dans le pays d'accueil (France) pour des raisons matérielles et de profil de carrière.

Au fil des années , le chiffre augmente et devient un phénomène inquiétant pour l'Algérie, sachant qu'il y a d'entre eux qui ont démontré leurs compétence (cerveaux).

Ce flux migratoire des intellectuels doit être à la base des relations entre les deux pays, l'Algérie a besoin de se relancer et se devlopper dans tout les domaines ;économique, sociologique, culturels ...etc.

La France doit jouer un rôle déterminant en investissant et en favorisant les transferts technologique vers l'Algérie, Incité les firmes et les hommes d'affaires à exploiter dans notre pays, qui à toutes les garantis juridiques et matérielles pour assurer une réussite totale.

L'Algérie et pays ou toute les conditions des réussites sont réunies actuellement .

4)-Avenir des relations franco-algérienne :

Lors de la visite du président Abdelaziz Bouteflika en France le 14-17 juin 2000 à qualifier les relations « **d'une étape majeure de la relation franco-algérienne** »il est urgent de marquer la volonté partagée par l'Algérie et la France de donner un nouveau cadre à la rénovation bilatérale et de définir les secteurs prioritaires de coopération.

Il est évident que l'aspiration à une relation forte est partagée des deux côtés de la méditerranée est un héritage de l'histoire ;plusieurs niveaux d'action existent qui devaient dépassionner le débat et que depuis la conférence de Barcelone s'est engagée dans un vaste partenariat, rénovation des relations de coopération dans le domaines culturel et scientifique et du développement technologique social et humain, il s'agit de mettre en œuvre les mécanismes de réflexions et de réalisation de véritable projets de coopération.

La Méditerranée a toujours été, et doit demeurer, le lieu de croisement et de rencontre des cultures, celles qui ont, d'une certaine manière, façonné le monde dans lequel nous vivons.

L'Algérie et la France sont de beaux exemples de ces foyers de civilisation qui encadrent le bassin méditerranéen, de ces foyers qui, depuis des siècles et tour à tour, poussent leurs feux d'un bout à l'autre de la mer méditerranée, qui s'enrichissent dans la rencontre avec les autres, sans se perdre dans l'échange. La Méditerranée, " au milieu des terres ", est un lieu privilégié de rencontres entre quelques grandes civilisations, celles là même qui n'ont cessé de se féconder les unes les autres, les civilisations islamique, judaïque et chrétienne, même si ces rencontres, après d'autres plus anciennes, ont souvent poussé à des affrontements. Le temps des conquêtes est dépassé. Il le sera d'autant plus, et définitivement, que cette rencontre de cultures à laquelle doit porter la Méditerranée sera bien le fruit d'une démarche volontariste et d'acceptation du « concept d'altérité » : la différenciation légitime et enrichissante des peuples, des cultures et des individus. La France et l'Allemagne, après une douloureuse période d'affrontements terribles, ont eu, au Nord de cette Méditerranée, la volonté d'accepter leur différence, de reconnaître le bien fondé d'une démarche qui entérine positivement le concept d'altérité. C'est toute la démarche de l'Union européenne, dont nous voyons aujourd'hui la logique : des compromis successifs passés entre des pays, des peuples qui se savent différents les uns des autres, qui s'acceptent comme tels, qui comprennent que leur diversité, lorsqu'elle est maîtrisée, est source d'enrichissement mutuel. Il y a bien là, dans une très longue et très nouvelle démarche, dépassement d'une logique d'intolérance, qui a été pour un temps, et bien fâcheusement, la caractéristique du continent européen. La Méditerranée, tout autant sinon même plus que l'Europe elle-même, se prête à une démarche de même nature. Il y faudra bien entendu du temps. Les affrontements antérieurs ne doivent pas s'effacer des mémoires. Et le dépassement de ces affrontements, l'acceptation de l'autre pour ce qu'il est, suppose un nouveau regard, et même un véritable échange de regards.

Un climat nouveau prévaut entre l'Algérie et la France depuis trois ans par l'amélioration progressive de la situation en Algérie, sous l'impulsion du président Bouteflika et de sa politique d'ouverture et de restauration de la concorde civile, puisse permettre l'émergence d'un nouveau cadre pour la rénovation de la relation bilatérale entre les deux pays. La France et l'Algérie entretiennent des liens étroits de coopération, tant en matière scientifique et technique que dans les domaines culturel et linguistique, et s'emploient à renforcer et à rénover leur coopération dans tous les secteurs. La France et l'Algérie affirment, au fil des rencontres entre dirigeant des deux pays, la volonté partagée d'aller de l'avant et de construire ensemble un nouveau partenariat. Plusieurs domaines privilégiés pour le renforcement du dialogue et de la coopération bilatérale, et qui conditionnent donc l'avenir des relations franco-algériennes, sont maintenant bien identifiés.

Cette démarche de dialogue et de coopération concerne tous les aspects de nos civilisations respectives. Elle implique nécessairement et fortement les échanges économiques. Il faut souhaiter que le processus lancé en 1995 à Barcelone, le processus euro-méditerranéen, soit approfondi et rénové dans des accords d'association équilibrés, et qu'il débouche un jour sur une vraie zone de libre échange. Un nouveau partenariat dans le domaine économique, destiné à soutenir activement l'effort de modernisation de l'économie algérienne, doit être mis en place. Il peut s'appuyer sur un ensemble diversifié d'instruments bilatéraux : coopération économique renforcée, coopération financière, coopération administrative et appui à une gestion active de la dette algérienne. Le bilan des relations économiques franco-algériennes laisse apparaître une progression sensible. La France souhaite accompagner l'Algérie sur la voie de la modernisation de son appareil économique. En effet, les entrepreneurs qui souhaitent investir en Algérie ont besoin d'être rassurés sur la sécurité de leur démarche, les réformes économiques profondes, qu'on a entamé et les garanties engagées par le président Bouteflika dans les différents « forum » est suffisantes .

Les relations franco-algérienne ne sont pas neutres et la France demeure prudente. La charge historique, culturelle, voire sentimentale qui existe entre les deux pays apparaît tour à tour comme un handicap et un atout à des relations harmonieuses. On ne peut faire fi de l'histoire commune et il faut l'assumer. Il est indispensable de regarder résolument vers l'avenir et de poursuivre, avec optimisme et détermination, la refondation des relations entre l'Algérie et la France dans le cadre d'un partenariat global. Une telle démarche prendra du temps. Elle sera faite d'une succession d'avancées et d'événements, de reculs temporaires peut-être aussi. Mais elle aura sa source et prendra son sens dans le nouveau regard que les français et les algériens sauront porter les uns sur les autres. Car le passé doit être dépassé.

Conclusion :

L'analyse historique de la naissance et du développement de l'émigration algérienne en France fait apparaître que ce phénomène, bien que relevant des multiples catégories de motivation de flux migratoire connus et répertoriés, n'en présente pas moins certaines particularités. En effet, il ne peut s'agir d'une émigration engendrée par des persécutions politiques comme cela fut le cas, notamment, des milliers d'Espagnols républicains qui émigrèrent hors d'Espagne après la victoire du franquisme, et si les algériens ont connu ce type d'émigration due à des causes politiques, cela a concerné plutôt les flux de populations qui ont quitté l'Algérie pour des pays voisins du Maghreb et pour le Moyen-Orient, pour marquer leur hostilité à l'occupation française en 1830.

Il ne s'agit, non plus, d'une émigration consécutive à des persécutions religieuses comme cela fut le cas, notamment lors de la fuite hors de France de milliers de protestants, après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et seules quelques centaines de familles algériennes qui ont émigré vers les hauts lieux de l'Islam, à la Mècque ou à Médine.

Par ailleurs, ni les modèles séculaires d'émigration, tels ceux de minorités ethniques persécutées et obligées de s'expatrier pour échapper à l'esclavagisme et autres procédés de déportation de populations conquises, ni les modèles plus récents, motivés par les effets de crises économiques ou par l'attrait des pays offrant des « potentialités de réussites et de succès de tout ordre », aucun modèle ne semble s'appliquer pour recouvrir la globalité du phénomène de l'émigration algérienne.

En outre, les critères d'expatriation volontaire ou obligée qui s'attachent à certains types historiques d'émigration, pas plus que les critères justifiant l'émigration pour la recherche de meilleures conditions de vie ailleurs ; émigration définitive ou la recherche de moyens d'améliorer ses conditions de vie chez soi ; émigration temporaire, ne rendent compte, avec une pertinence acceptable, de la complexité et des modifications périodiques qu'a connus l'émigration algérienne depuis le début du siècle.

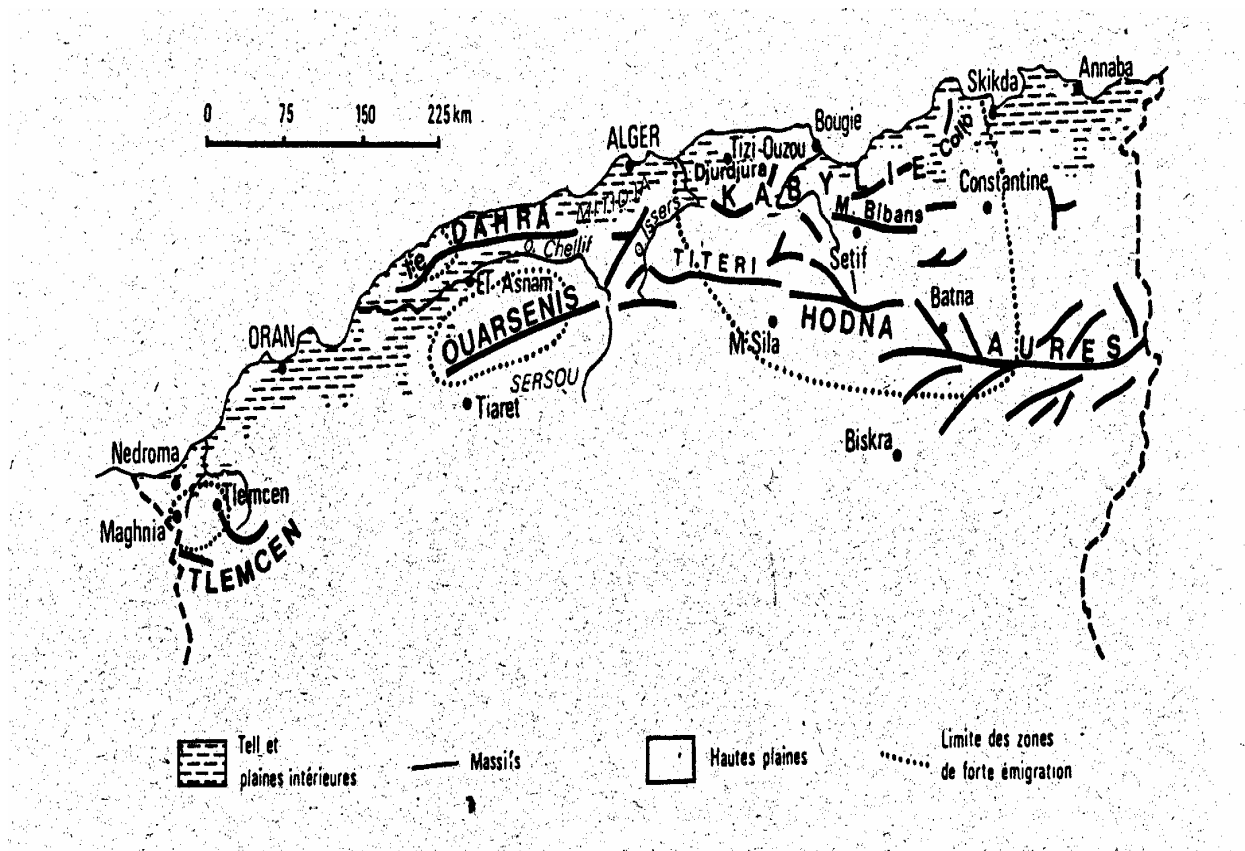
L'histoire est ce qu'elle est . nous ne l'avons pas choisie, mais elle a créé des liens qui ne peuvent pas s'effacer ,qui ne s'effaceront pas. La guerre de libération a duré sept années et à mis un terme à une colonisation de cent trente deux ans .des peuples ont été mêlés, entraînés dans l'orbite de l'histoire universelle, des cultures et des langues se sont heurtées et se sont rencontrées, des liens indissociables se sont créés.

Des millions de français ont leurs racines en Algérie mais leur avenir est en France et ils forment un *pont* entre les deux rives.

Il y a presque un million d'algériens en France ,il y a au bas mot, un million de français d'origines algérienne et naturellement, tous ces liens sont des liens humains, il faut les faciliter, en tenant compte des intérêts des deux pays . nous ne somme pas très loin l'un de l'autre, il faut bien le dire, et il y a beaucoup d'intérêts communs, beaucoup de raisons qui font que nous devons créer une zone de stabilité, de coopération, de développement, d'amitié aussi,

Pour que les jeunes français issus de l'immigration fassent corps avec la France , ils faut se ressaisir, et offrant à ces jeunes une lecture non manipulée de l'histoire commune, ne dissimulant rien, ni les ombres, ni les lumières, aidons les à se comprendre eux mêmes comme un trait d'union entre les deux pays, en surmontant ensemble les traumatismes du passé pour tourner tous nos efforts vers l'avenir .

PREMIERES ZONES D'EMIGRATION DURANT LA PERIODE COLONIALE

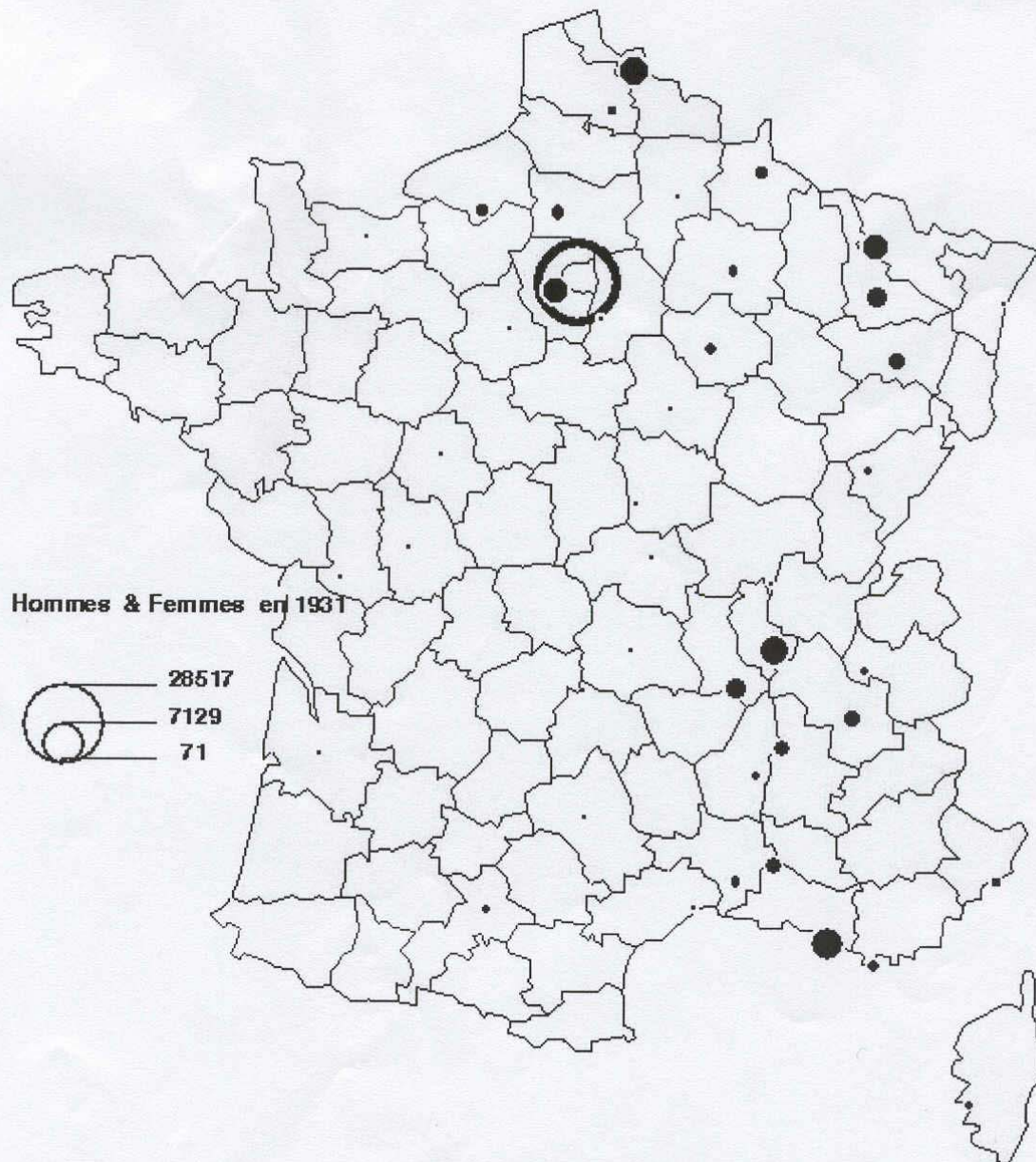


CETTE CARTE A ETE ETABLIT PAR J.J.RAGER EN 1949

Africains du Nord (sujets français)

variable représentée par des cercles: Hommes & Femmes en 1931

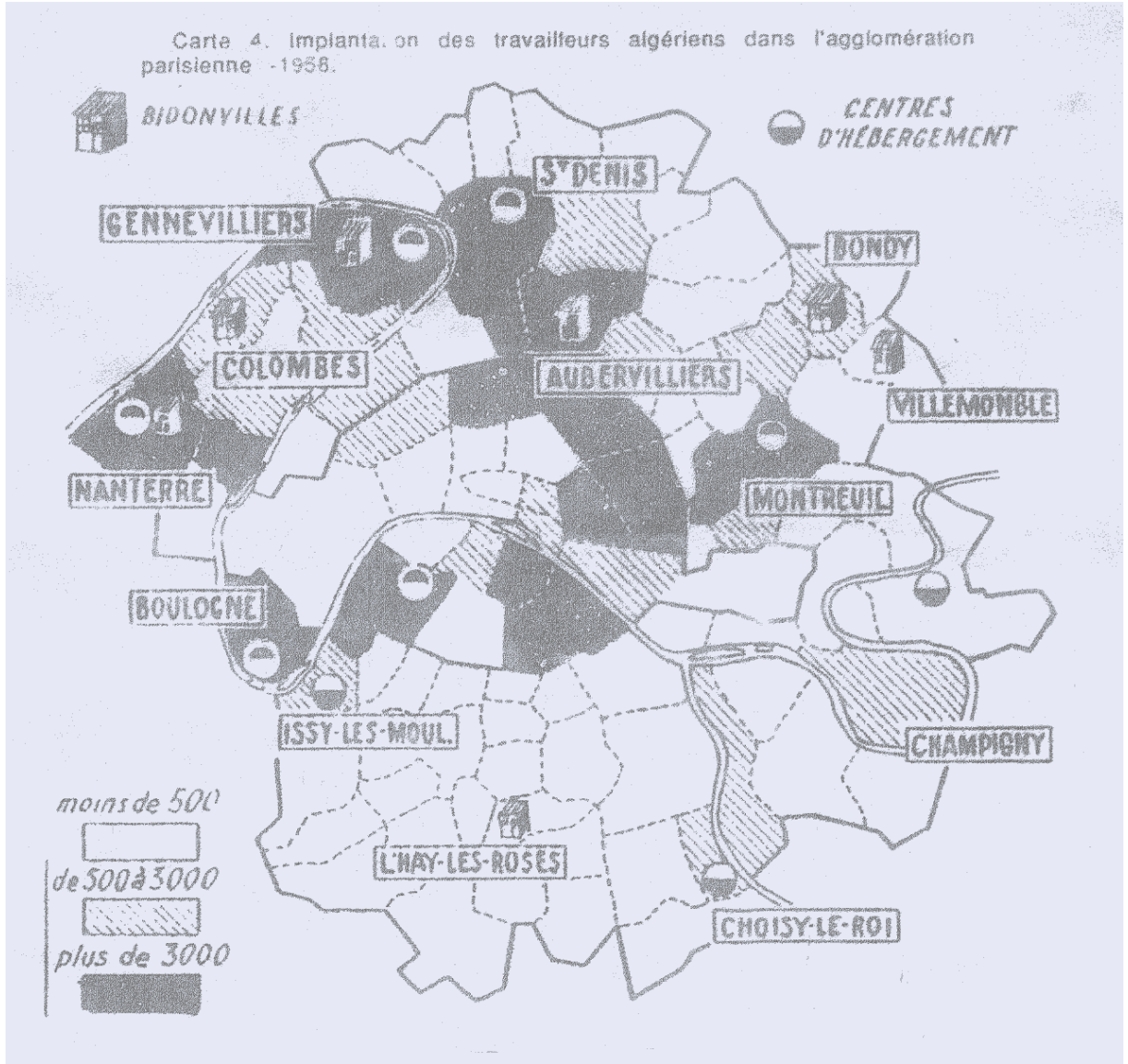
variable représentée par des plages de couleurs: Aucune variable choisie



SOURCES : RECENSEMENTS GENERAUX DE LA POPULATION 1931 ET 1936
 CARTE REPRESENTE L'IMPLANTATION DES EMIGRES ALGERIENS
 DANS DES DEPARTEMENTS FRANÇAIS.

CARTE D'INPLANTATION DES TRAVAILLEURS ALGERIENS DANS LA REGION PARISIENNE

EN 1958



BIBLIOGRAPHIE ET SITES CONSULTÉS.

BIBLIOGRAPHIE :

- Gilbert Moynier ,l'Algérie révélée ,la guerre de 1914-1918et le premier quart du siècle
- Ils venaient d'Algérie Benjamin Stora
- L'Immigration Algérienne en France Djillali Benamrane
- Les Algériens en France Costa Lascaux
- L'Emigration Algérienne en France Ali Mazighi
- L'Emigration Algérienne en France Alain Gillette et Abdelmalek Sayad
- Dr Marchand,Kehl,Pr .P.Guiho mariage mixte algérien.
- MEYLAN les mariages mixtes en Afrique du nord.
- BEN FREDJ(CHOKRY) aux origines de l'Emigration nord-africaine en France :itinéraire social et culturel d'une communauté ouvrière
- MASSARD GUILBAUD des algériens a Lyon, de la grande guerre au front populaire
- DIRECHE SLIMANI histoire de L'Emigration Kabyle en France au France au XX eme siècle

SITE :

- <http://fr.encyclopedia.yahoo.com>
- <http://brathes.ens.fr/clio>
- <http://www.monde-diplomatique.fr>
- <http://www.ambafrance-dz.org>
- <http://www.louisfeuillade.org/ressour>
- <http://www.actualite-emigration.org>
- <http://www.mdc-France.org/actualite>